

454
SEPTEMBRE
2024
3,60 €

LA CHRONIQUE
LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

ATTAQUES CONTRE LES ONG



En France, de nombreuses ONG
sont ciblées, discréditées, voire menacées.
Pourquoi tant de haine ?

02

03

LA CHRONIQUE



04 L'INVITÉE
Emmanuelle de Boysson

07 ÉCLAIRAGE
États-Unis
Charcuterie électoral

09 ALERTE
Liban
La chasse aux Syriens

11 GÉOPOLIS
Le regard de Pierre Haski
Le porteur de valises

24 PERSPECTIVE
Ishiuchi Miyako
Stigmates

25 RÉCIT
États-Unis
Coming out dans l'US Air Force

32 PORTFOLIO
L'or noir des pauvres

38 DÉBAT
Les lois d'amnistie :
quelle légitimité ?

46 VIE DU MOUVEMENT
À la rencontre des Wet'suwet'en

50 HISTOIRE
Marianne noire, la belle oubliée

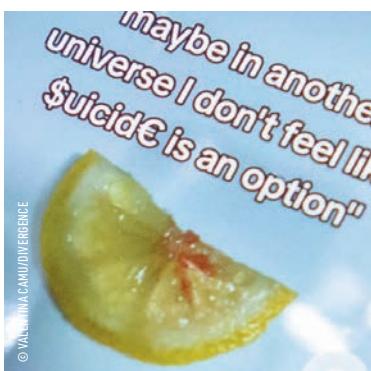
Pour vous abonner
à *La Chronique*,
rendez-vous sur le site :
amnesty.fr/chronique



DOSSIER ATTAKUES CONTRE LES ONG **12**

Hier, elles avaient le vent en poupe. Aujourd'hui, les organisations non gouvernementales, dont Amnesty International, se retrouvent dans le collimateur des politiques, de certains médias et réseaux sociaux. Notre reporter Michel Despratz a enquêté sur ces charges inédites. La juriste Laurence Burgorgue-Larsen propose des clés de compréhension.

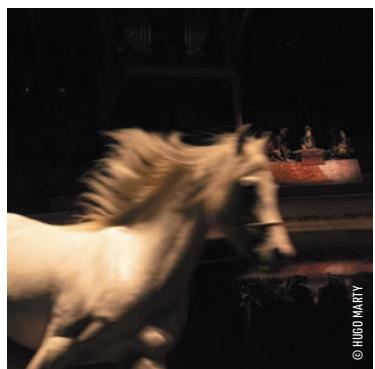
Note de la rédaction : les illustrations ont été réalisées à partir de visages anonymes sans lien avec le sujet traité.



REPORTAGE **28**

TikTok, spirale infernale

Charlize avait 15 ans lorsqu'elle s'est suicidée. Ses parents pointent la responsabilité de TikTok. Dans plusieurs affaires, le réseau social chinois est accusé d'amplifier le mal-être de jeunes en les exposant massivement à des vidéos qui banalisent le suicide.



CULTURE **44**

La chevauchée fantastique
Inspiré par l'antique civilisation scythe, Bartabas célèbre les femmes persanes dans sa dernière création équestre. Une épopee poétique.

QUE SE PASSE-T-IL DONC EN FRANCE ?

ANNE SAVINEL-BARRAS

Présidente d'Amnesty International France



C'est un grand honneur pour moi d'ouvrir cette *Chronique* de septembre, à moins de deux mois de mon élection à la succession de Jean-Claude Samouiller, dont je salue l'engagement inconditionnel au service de nos combats. Dans cette époque particulièrement difficile, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour suivre l'exemple de son infatigable dynamisme ! Notre pays vient de vivre une période perturbée et perturbante. Les semaines précédant les élections législatives ont été source de grande inquiétude, en particulier pour les défenseurs et les défenseuses des droits humains. Jamais nous n'avions entendu autant de discours de haine, de propos racistes et discriminatoires, de projets à la fois inégalitaires, injustes, totalement en opposition avec les droits humains. Que se passe-t-il donc en France ? Selon la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), pour la première fois depuis 2005, c'est l'indice de tolérance relatif aux personnes juives qui a le plus chuté, même si les minorités roms détiennent encore le triste record de la tolérance le plus faible. Les préjugés envers les différents groupes ont récemment augmenté, dans un contexte de défiance vis-à-vis de l'autre. Dans le même temps un discours haineux empoisonne certaines sphères politiques et médiatiques où la figure de l'immigré est rendue responsable des maux de la société. L'étranger y est stigmatisé, d'emblée supposé incapable de se conformer à nos normes et valeurs, préjugé qui témoigne d'un profond racisme.

Nos libertés fondamentales sont en danger. De graves menaces pèsent sur le droit d'expression et la liberté de réunion pacifique : interdiction de manifester, recours excessif à la force, utilisation d'armes à létalité réduite et de technologies de surveillance ciblée et de masse... mais aussi dénigrement des organisations de défense des droits, incitation à restreindre toujours plus la liberté d'association, atteinte au pluralisme des médias et au droit à l'information. La liste ne cesse de s'allonger, hélas ! C'est dans ce contexte que notre mouvement, comme d'autres ONG, a été insulté, diffamé sans vergogne. Le phénomène nous a surpris par son ampleur et son intensité inédites, nous amenant à répliquer pour rétablir la vérité et porter des messages forts à ceux et celles qui rêvent de nous faire taire. Mais nous ne nous tairons pas. Au contraire, nous allons crier encore plus fort pour résister à cette vague antihumaniste. Il nous faudra resserrer nos rangs, ceux de tous les acteurs et actrices d'Amnesty International France, ainsi que ceux de tous les défenseurs et défenseuses des droits humains, partenaires, associations avec lesquels nous formons un immense collectif qui a su montrer sa force et sa détermination. Ensemble, nous porterons encore plus haut nos combats contre l'antisémitisme, contre l'islamophobie, contre le racisme, contre les discriminations, tout simplement pour les droits humains.

— Le 21 août 2024



© TERESA MAIA/HERO D'APRÈS SEBASTIAN GOLLNICK/DPA/DPA PICTURE-ALLIANCE VIA AFP

L'*Invitée*

Emmanuelle de Boysson
Écrivaine

Propos recueillis par Virginie Roels

Chaque mois, une personnalité
s'empare d'un sujet qui lui tient à cœur.
Femme de lettres, autrice de nombreux
romans et essais portant sur la condition
féminine, Emmanuelle de Boysson
a de qui tenir : une mère engagée
et un grand-père résistant.

L' autre jour, je suis retombée sur mon journal intime. Il est daté de 1967, j'ai alors 12 ans. Je l'avais dédié à Anne Frank comme à une confidente:

- 5 «*Tu es ma première amie.*» L'histoire de cette enfant juive, calfeutrée puis déportée à Auschwitz-Birkenau était pour moi le symbole absolu de l'injustice. L'incarnation d'une vie d'écrivaine brillante brisée en plein vol. La lecture de son journal fut un déclic: comme elle, j'allais écrire. À travers les mots de Zola, de Balzac, j'ai ensuite découvert l'injustice sociale. Jusqu'à ce qu'aux images littéraires se superposent celles de la réalité.
- 10 De mes 6 ans à mes 13 ans, j'ai vécu à Mohammédia, au nord de Casablanca. La plupart des Français que nous y côtoyions ne fréquentaient pas les Marocains. Mais ma mère, Michèle, si. Elle avait monté un dispensaire pour les enfants démunis. Souvent, elle m'emmenait dans les bidonvilles où les mômes vivaient à même la terre. Nous prenions le thé avec les adultes. Ils offraient le peu qu'ils avaient. L'humanité était là, dans cet échange, simple. Ma mère m'a alors montré combien l'attention à l'autre vous construit.
- 15 De retour en France, puisque mon père a pris la direction d'une usine de textile, en Alsace, elle est devenue présidente du Cotrami, un ensemble de foyers d'hébergement pour immigrés ou réfugiés. Beaucoup avaient fui le Cambodge, le Viêtnam, le Laos, les camps et l'enfer. J'ai fait un stage dans l'un de ces foyers, et les réfugiés me racontaient les atrocités commises par les Khmers rouges.
- 20 Certains visages avaient gardé les séquelles des sévices – les tortures, la famine, la prison, la peur des pièges en forêt. Leurs souvenirs étaient ceux de l'enfer. En 2019, dans l'un de mes livres, *Que tout soit à la joie*, j'évoque ces vies écorchées. Récemment, j'ai, moi aussi, tutoyé la mort. Un nouveau filtre a modifié le regard que je porte sur le monde.
- 25 C'était le 7 février 2022. J'avais rendu les épreuves de mon dernier roman, après deux nuits blanches. Je suis revenue chez moi vers 15 heures. Mon compagnon était resté pour télétravailler. J'avais mal au dos, envie de vomir. Je me suis allongée pour me reposer et dans un souffle, je lui ai dit: «*Je vais mourir.*» Mon cœur s'est alors arrêté. Comme si je m'étais endormie, dans la douceur. Il m'a fait un massage cardiaque pendant vingt minutes, jusqu'à l'arrivée des pompiers. Mes souvenirs sont autres: je me rappelle une buée, délicieuse. Je n'ai plus 67 ans, mais 17! Comme si j'étais revenue

UNE ACTUALITÉ SORTIE DE L'OMBRE ÉCLAIRAGE

ÉTATS-UNIS

ÉTATS-UNIS CHARCUTAGE ÉLECTORAL

Le duel Trump-Harris focalise l'attention des médias. Pourtant, le 5 novembre 2024, l'élection présidentielle américaine se tiendra en même temps qu'un scrutin législatif¹. Les républicains, qui ne disposent que de six élus de plus que les démocrates à la Chambre des représentants (218 contre 212), s'en inquiètent. Une idée est née... Pourquoi ne pas tripatouiller la carte électorale à leur avantage, afin de multiplier leurs chances de l'emporter ? C'est le pari du Parti républicain notamment en Caroline du Sud : il a redécoupé la carte de façon partisane, certes, mais tout à fait légale.

Seulement, ça ne passe pas. Car plusieurs organisations de défense des droits civiques ont observé des biais raciaux dans cette nouvelle carte électorale. Ainsi, 30 000 Afro-Américains passaient d'une circonscription âprement disputée par les deux grands partis américains... à une circonscription déjà acquise au Parti démocrate. Et l'on sait que la population afro-américaine vote déjà en grande majorité pour les démocrates. À la suite du tollé, une cour fédérale ordonne en janvier 2023 que la carte soit redessinée. L'Assemblée de Caroline du Sud fait appel, et l'affaire remonte jusqu'à la Cour suprême. Mais les six juges conservateurs de la Haute Cour l'emportent contre les trois juges progressistes : le découpage est légal, un point c'est tout. Réagissant à cette décision, Joe Biden s'en mêle. Le président estime que la capacité des habitants de Caroline du Sud à faire entendre leur voix dans les urnes est menacée. De quoi donner du grain à moudre à l'organisation Fair Districts PA Coalition, qui milite pour qu'une commission indépendante décide des cartes électorales. À suivre...

— Grégoire Osoha

1— Tous les membres (435) de la Chambre des représentants ainsi qu'un tiers (33) des sénateurs sont renouvelés.

ACTUALITÉS

LE MOT DE LA RÉDAC



Feu sur les ONG

14 février dernier, sur le plateau de CNews. L'invité de Pascal Praud est le secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF), Christophe Deloire. L'association vient en aide aux journalistes victimes de persécution dans le monde entier. Depuis des années, elle dénonce aussi les dérives des chaînes privées C8 et CNews du groupe de Vincent Bolloré, fustigeant « l'asservissement de l'information à ses intérêts économiques et idéologiques et la disparition du journalisme au profit du commentaire et de l'opinion ». Ce jour-là, un bandeau apparaît sur l'écran : « RSF contre la liberté d'expression. » Le ton est donné. Pendant près d'une demi-heure, le présentateur et ses éditorialistes vont, en hurlant, se déchaîner contre Christophe Deloire. Ses proches savent combien ce déchaînement de violence a heurté, celui qui, début juin, est mort d'un cancer fulgurant. Depuis, une enquête de l'ONG a révélé qu'une agence de communication, Progressif Media, liée à l'empire Bolloré, a employé des méthodes de barbouzes pour orchestrer une campagne de dénigrement de RSF début juillet (lire p. 13). Un faux site, des fake news et des propos mensongers ont été utilisés dans l'unique objectif de discréditer l'association. RSF est loin d'être la seule ONG ciblée. Ce mois-ci, notre dossier s'interroge sur cette charge lancée tous azimuts contre certaines ONG. Attaques qui mettent à mal non seulement leur réputation, mais qui menacent également les personnes et les droits qu'elles défendent.

VIRGINIE ROELS
Rédactrice en chef



Arrestation de l'avocate Sonia Dahmani, le 11 mai 2024.
Son cas fait l'objet d'une action urgente d'Amnesty International.
© CAPTURES D'ÉCRAN FRANCE 24

TUNISIE

Arrestation musclée

En plein direct de France 24, des policiers cagoulés ont débarqué, le 11 mai, à la Maison des avocats de Tunis pour arrêter l'avocate Sonia Dahmani. Accusée de « propagation de fausses nouvelles » pour ses critiques sur la situation migratoire du pays, elle sera condamnée à un an de prison ferme le 8 juillet. Au prétexte de « propagation de fausses nouvelles », selon un décret de 2022, 70 journalistes, avocats, militants ont été poursuivis. Le président Saïed, candidat à sa réélection, muselle plus que jamais ses opposants et écarte ses rivaux potentiels. Certains sont incarcérés, d'autres empêchés de se présenter au scrutin du 6 octobre. — Éric Dourel

LIBAN

LA CHASSE AUX SYRIENS

En pleine nuit, le 12 mai dernier, des soldats libanais sortent de leurs tentes une centaine de Syriens du camp de Bar Elias, dans la plaine de la Bekaa. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, ils les rouent de coups, les insultent, puis les embarquent manu militari dans des fourgons en direction de la frontière syrienne. Cette rafle n'est pas un cas isolé. En 2023, le Haut-Commissariat aux réfugiés estimait que 13 772 Syriens avaient été expulsés de force du Liban. Et la tendance s'accélère. Sur fond de crise économique, la plus profonde du pays, une chasse aux réfugiés syriens a été lancée par le gouvernement libanais. Ce dernier a annoncé en mai une série de mesures visant, entre autres, à empêcher leur hébergement ou leur emploi, mais aussi à leur rendre quasi impossible l'obtention d'un permis de résidence. Plusieurs collectivités locales, notamment autour de Beyrouth, leur imposent des couvre-feux. Le Premier ministre, Najib Mikati, a tenté de justifier cette campagne en expliquant son refus que le Liban « devienne une patrie alternative » pour les Syriens. À partir de 2011, ils ont été environ 1,5 million à s'exiler au Liban pour fuir la guerre civile.



Englué dans une grave crise, le Liban est le pays qui accueille le plus de réfugiés syriens par habitant. Mais, depuis quelques mois, ces populations sont soumises à une politique d'expulsions brutale.

PAR
THÉOPHILE SIMON

« 80 % d'entre eux sont déjà dépourvus de permis de résidence. Cette proportion va grimper à 99 %. Ils vont perdre les rares droits qu'il leur restait, comme celui de se déplacer ou d'aller à l'école. Leur vie va devenir impossible », s'inquiète Fadel Abdul Ghany, président du Réseau syrien des droits de l'homme. Une humanitaire française travaillant au Liban prédit des conséquences mortifères. « À leur retour en Syrie, certains réfugiés sont arrêtés et torturés par le régime de Bachar al-Assad.

D'autres sont enrôlés de force dans l'armée », alerte-t-elle de manière anonyme, afin de ne pas compromettre ses relations avec les autorités libanaises. Dès 2021, Amnesty International a documenté les graves exactions commises par les services de renseignement syriens à l'encontre de ceux qui sont revenus au pays. N'ayant pas signé la convention de Genève¹, le Liban ne reconnaît pas le statut de réfugié. En outre, depuis 2015, les autorités libanaises interdisent que le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU enregistre les Syriens arrivant au Liban. Bilan, 800 000 d'entre eux sont dépourvus de statut juridique. « Cela n'exonère pas cet État de respecter les autres conventions qui le lient, comme celle sur la torture ou le droit des enfants », relève Fadel Abdul Ghany. Les Syriens représentent 40 % de la population libanaise. C'est un record du monde qui n'est plus tenable. Les Libanais craignent que ce changement démographique ne devienne irrémédiable. »

1— La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ratifiée par 145 États parties, définit le terme « réfugié » et énonce les droits des personnes déracinées, ainsi que les obligations juridiques des États pour assurer leur protection.

BIG BROTHER

10

11



ITALIE

TIKTOK

SE FAIT PINCER

Se pincer la joue au point d'y faire apparaître une cicatrice possiblement indélébile est une pratique en vogue chez nombre de collégiens et de lycéens. Or, du fait de son système de recommandation de contenus, TikTok a assuré la promotion de cette tendance potentiellement dangereuse. En Italie, le réseau social chinois a été condamné à une amende de 10 millions d'euros pour ne pas avoir empêché la diffusion de cette pratique automutilatrice «susceptible de menacer la sécurité psychophysique des utilisateurs, en particulier s'ils sont mineurs et vulnérables» (lire p. 28).



ROYAUME-UNI

SURVEILLÉS

AUX W.C.

L'an dernier, la surveillance algorithmique a fait son entrée dans les écoles anglaises par la petite porte... des toilettes. Une trentaine d'établissements ont en effet installé des capteurs sonores permettant d'identifier des expressions telles que «*help me*» ou «*stop it*», en vue notamment de prévenir les cas de harcèlement. L'enfer est pavé de bonnes intentions ! Madeleine Stone, chargée de plaider pour l'organisation britannique Big Brother Watch, rappelle le risque majeur d'atteinte à la vie privée des enfants.

NOS DROITS À L'ÉPREUVE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

JOURNALISTE
GRÉGOIRE OSOHAPOLOGNE
Le juge
est une IA

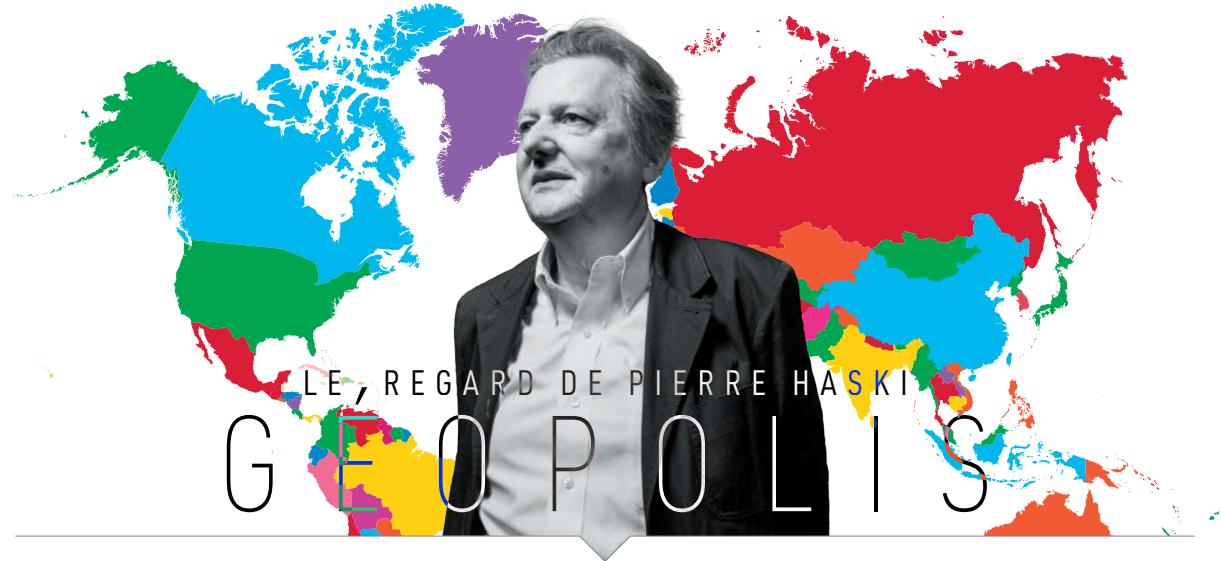
En Pologne comme ailleurs, les magistrats sont submergés. Pour les aider à travailler plus vite, le ministère de la Justice continue de faire confiance aux logiciels d'intelligence artificielle (IA). Jusqu'ici, celle-ci était utilisée pour émettre des ordres de recouvrement. Depuis cette année, l'entreprise ENOIK propose aux magistrats l'assistance d'une cour d'arbitrage électronique. Concrètement, l'absorption de données issues d'un demi-million d'affaires résolues permet de générer des propositions de jugement aux magistrats. Le problème, c'est qu'elle reproduit aussi des biais difficiles à détecter selon Marcin Górski, professeur à l'université de Lodz. Or des études montrent que les humains remettent rarement en cause les résultats produits par les IA.



ÉTATS-UNIS

Dans le viseur

Plus de 370 fusillades de masse ont éclaté en milieu scolaire aux États-Unis depuis celle de Columbine en 1999. Pour la première fois, plusieurs survivants et des familles de victimes de la tuerie du 24 mai 2022 dans l'école élémentaire Robb à Uvalde (Texas) mettent en cause Meta et l'entreprise de jeux vidéo Activision. Ils ont porté plainte contre ces sociétés, en mai dernier, pour avoir contribué au passage à l'acte du tueur. La première est accusée de faciliter les contacts entre industriels de l'armement et jeunes consommateurs via son réseau social Instagram. Quant à Activision, l'avocat des plaignants Josh Koskoff estime que son jeu *Call of Duty* entraîne et habitue les enfants à tuer. M. Koskoff avait obtenu en 2022 le versement de 73 millions de dollars de la part du fabricant d'armes Remington aux familles de victimes de la tuerie de l'école Sandy Hook (Connecticut). Pour sa défense, Activision a déclaré que «des millions de personnes jouent aux jeux vidéo dans le monde sans commettre ensuite des actes horribles».



LE PORTEUR DE VALISES

Jusqu'où un éditeur est-il prêt à aller pour sauver l'œuvre de l'un de ses auteurs ? Très loin, si l'on en croit l'histoire d'Ismail Kadaré, le grand écrivain albanaise qui nous a quittés en juillet, à l'âge de 93 ans. J'ai découvert cette histoire lors d'un voyage à Tirana, capitale de l'Albanie. Je visitais l'appartement des Kadaré, transformé en musée. Sur l'un des murs, une chronologie de ses œuvres faisait apparaître un mystère : très peu de publications dans les années 1980, puis, au cours de la décennie suivante, une succession accélérée de chefs-d'œuvre. L'explication m'a été donnée par une jeune femme effectuant des recherches au musée : Ismail Kadaré avait renoncé à publier plusieurs romans en raison de la censure qui l'aurait contraint à trop de coupes ou de changements. Il les avait envoyés à Paris, les mettant ainsi à l'abri pour des jours meilleurs. L'histoire de cette « exfiltration » des manuscrits est digne d'un roman elle aussi... Ismail Kadaré pouvait compter, à cette époque, sur l'amitié et le soutien d'un grand éditeur français épris de liberté, Claude Durand, patron de Fayard et également éditeur de Soljenitsyne. C'est Fayard qui assurait la première publication et la diffusion internationale des

romans de Kadaré. Dans les années 1980, Claude Durand est venu à deux reprises en « vacances » avec sa famille en Albanie, repartant avec les manuscrits d'Ismail Kadaré cachés dans le double fond de sa valise ! Les textes de l'écrivain achevaient leur périple dans un coffre d'une banque parisienne de Saint-Germain-des-Prés, à ne publier qu'au cas où il arriverait quelque chose à leur auteur, ou à sa mort. Kadaré était convaincu que le régime communiste albanaise lui survivrait et pensait à une publication posthume. Heureusement pour lui, le régime est tombé, comme les autres, après la chute du mur de Berlin. Kadaré lui-même s'était exilé à Paris. Cette histoire est exemplaire à plus d'un titre : celui du sort d'un écrivain sous un régime totalitaire, confronté au dilemme d'accepter la censure ou de renoncer à publier. Ce n'est pas de l'histoire ancienne : un auteur chinois, dont je dois taire le nom, me racontait qu'il avait choisi de se réfugier « *dans les interstices de la société* », plutôt que de se soumettre aux diktats de la censure du Parti. Exemplaire aussi du dévouement de l'éditeur à son auteur, au point de prendre des risques insensés. Claude Durand était de cette trempe. Il dirigeait Fayard, une maison aujourd'hui dans la galaxie Bolloré, présidée par Lise Boëll, éditrice d'Éric Zemmour et de Jordan Bardella. Autre époque, autre ambiance !

DOSSIER



Note de la rédaction : les illustrations ont été réalisées à partir de visages anonymes sans lien avec le sujet traité.

ATTAKUES CONTRE LES ONG

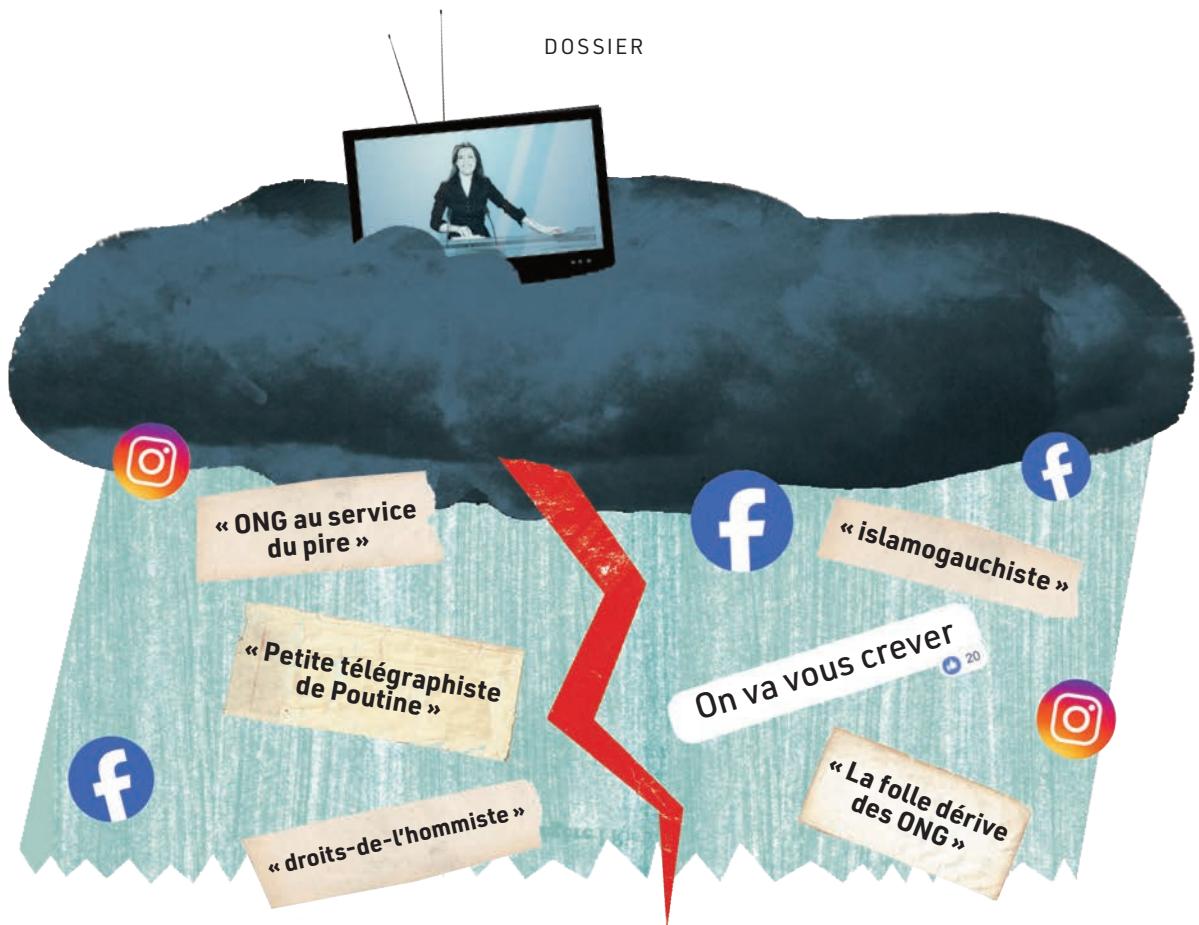
- Par Michel Despratx (texte) et Marion Sellenet (illustrations).

Le 4 juillet, Reporters sans frontières (RSF) révélait l'existence d'une vaste campagne en ligne destinée à la discréditer. Usurpation de nom de domaine, utilisation de sa charte graphique, faux communiqué de presse... Un exemple parmi d'autres attaques ciblant des organisations non gouvernementales (ONG).

Qu'elles soient politiques ou médiatiques, virales sur les réseaux sociaux ou fruit d'actes isolés, ces charges sont, en France, de plus en plus haineuses. Un climat délétère entretenu, entre autres, par un certain nombre de fake news.

Notre enquête essaie de comprendre d'où viennent ces attaques, quels en sont les ressorts et surtout les conséquences.

Selon la juriste Laurence Burgorgue-Larsen, la remise en cause des droits humains est un phénomène mondial.



VENT MAUVAIS

Pointées du doigt par les politiques, lynchées sur les réseaux sociaux et dans la presse, les ONG sont plus que jamais ciblées. Des attaques inédites visant leur réputation, leurs financements, jusqu'à leur existence. Que s'est-il passé ?

Samedi 15 juin. Sur la chaîne d'info en continu CNews (groupe Bolloré), le journaliste Lionel Rosso et ses chroniqueurs présentent une émission sur la manifestation parisienne de l'après-midi contre l'extrême droite. Pendant une heure, ils débattent de « *l'hostilité des Français à l'immigration* ». Puis Lionel Rosso ose une question piquante : « *Cette Déclaration des droits de l'Homme n'est-elle pas caduque dans notre société, dans la France d'aujourd'hui ?* » Afin d'être bien compris, il précise : « *Répond-elle, aujourd'hui, aux questions que pose l'immigration ?* » Et conclut : « *Il semble que la réponse soit non.* » Inadapts à

notre histoire, les droits humains ? Ringardisés par le réel ? Les journalistes de ce plateau télé ne les présentent plus comme une boussole, mais comme une idéologie démodée (voir l'encadré « *Le droit-de-l'hommisme* », p. 18). Cette conception péjorative des droits humains s'accompagne d'une série d'attaques contre les ONG qui les défendent. Amnesty International, par exemple, dont les rapports dénoncent les manquements aux droits fondamentaux de tous les États – sans exception –, s'est plusieurs fois retrouvée ciblée. Le 1^{er} février 2022, elle a vu déferler une vague d'attaques inédite par son ampleur.

Ce jour d'hiver, Amnesty International publie un rapport sur le système d'oppression et de domination qu'exerce Israël sur la population palestinienne. Le document détaille des violations constituant un « *crime d'apartheid* » défini par le droit international. Amnesty International est loin d'être la seule à employer ce mot – « apartheid ». L'ancien Premier ministre israélien Ehoud Barak lui-même, mais aussi 17 ONG israéliennes dont B'Tselem, 20 groupes israéliens de défense des droits de la personne, un ancien chef du Mossad, plusieurs rapporteurs des Nations unies, et 25 % des Israéliens juifs – selon un sondage d'avril 2021 – ont déjà dénoncé un « *apartheid israélien* ». Mais le rapport d'Amnesty International va se trouver attaqué par plusieurs grands médias et le gouvernement français. À commencer par la ministre chargée de l'Égalité, Aurore Bergé, qui, le 24 février, lors du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives (Crif), dénonce « *la campagne scandaleuse d'Amnesty International* » et va jusqu'à soutenir que « *les associations qui détournent leur objet initial et professent la haine doivent être démantelées* ». Le magazine *Le Point* accuse Amnesty International de « *mensonge historique* », un chroniqueur du *Figaro* dénonce « *l'infamie* » de l'organisation. L'opprobre jeté sur l'ONG fait tache d'huile. Les mois suivants, dans la ville du Chesnay, mais aussi à Versailles, à Aix-en-Provence, à Marseille ou à Orléans, des maires, une université ou des associations culturelles locales annulent les conférences de l'organisation portant sur la question israélo-palestinienne. « *Des responsables des salles ont justifié diversement ces annulations*, raconte Jean-Claude Samouiller, alors président d'Amnesty International France. *Le chauffage n'était pas branché; la réunion posait un problème d'ordre public ou de sécurité.* »

CLIMAT DE DÉFIANCE ANTI-ONG

Six mois plus tard, même scénario sur une autre enquête d'Amnesty International. Celle-ci révèle, le 4 août 2022, que l'armée ukrainienne a installé des bases dans des écoles et des hôpitaux civils. L'hebdomadaire *Le Point* charge le premier : « *Mettre sur un même plan agresseurs et agressés, voilà la définition de l'impartialité selon Amnesty International.* » Un autre magazine, *Franc-Tireur*, évoque « *un rapport sidérant* », accusant l'Ukraine de violation « *pour avoir organisé sa défense en zones civiles attaquées par les Russes* ». Le président d'Amnesty International

France s'insurge : « *C'est faux. Amnesty n'a jamais mentionné de "crime de guerre" : notre communiqué a parlé –les mots ont un sens– de "manquements au droit international humanitaire". Ces attaques sont d'autant plus injustes que notre communiqué sur l'Ukraine succédait à 700 pages d'enquête d'Amnesty sur les crimes de guerre russes* », insiste-t-il, avant de rappeler ce principe de l'organisation : « *Notre mandat est de documenter les crimes commis par chaque acteur des conflits, pas les atteintes commises par un seul camp.* »

« CETTE DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME N'EST-ELLE PAS CADUQUE DANS NOTRE SOCIÉTÉ ? »

– Lionel Rosso, journaliste de CNews

Amnesty International est loin d'être la seule ciblée. Un climat de défiance entoure plusieurs autres ONG défendant les droits humains. Rue Marmontel, à Clermont-Ferrand, le samedi 18 octobre 2023, il est 8 h 30 quand Chloé¹ s'apprête à ouvrir la porte du local de la Cimade, une association soutenant les demandeurs d'asile. Au moment d'insérer la clé dans la serrure, la bénévole s'immobilise. Dans la nuit, des inconnus ont fracassé la porte, brisé trois vitres épaisse. Chloé sait que ce n'est pas un hasard.

Quatre jours auparavant, à Arras, un homme tchétchène de 20 ans a égorgé au couteau le professeur de français Dominique Bernard, en criant « *Au nom d'Allah* ». *Le Figaro*, *Causeur*, CNews et *Marianne* ont rapidement publié des articles soulignant que la Cimade, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) et Réseau éducation sans frontières (RESF) s'étaient opposés en 2013 à l'expulsion de la famille du meurtrier, alors que celui-ci n'était âgé que de 8 ans. Les réseaux sociaux vont sur-le-champ relayer l'accusation. Chloé et ses collègues découvrent

ainsi sur X (ex-Twitter) et sur Facebook (Meta) une vingtaine de messages haineux dirigés contre la Cimade. « Vous avez du sang sur les mains. » « Quand les vrais patriotes seront au pouvoir, vous rendrez des comptes. » Pour bloquer ces injures, le webmaster de la Cimade se résout à désactiver les commentaires. Mais ce matin du 18 octobre, c'est leur local qui est vandalisé. La menace est concrète. À Nantes, dix jours plus tard, des bénévoles de l'ONG trouvent des slogans peints en jaune sur la devanture du local : « Arras complice » et « Stop migration ». Le schéma est toujours identique : une attaque est lancée dans un média, puis les réseaux sociaux la reprennent, en propagant des injures et des menaces. Comme ce 16 octobre, sur CNews, lorsque l'animateur Pascal Praud accuse le Mrap d'être « l'association qui défend la famille du meurtrier » et déclare : « Ces gens n'ont pas à recevoir de l'argent public ! » Les jours suivants, le coprésident du Mrap Jean-François Quantin découvre, atterré, 60 e-mails reçus par le mouvement antiraciste : « À mort le Mrap » ; « Sale pute de merde » ; « Cafards » ; « On va vous défoncer » ; « Vivement que le RN [Rassemblement national] arrive au pouvoir pour vous éradiquer. » Au bureau parisien de l'association, le téléphone sonne. Un permanent décroche et entend ces mots : « Vous allez crever ! » Jean-François Quantin résume : « Le climat devenait irrespirable, il fallait que ça s'arrête. » En quelques jours, le Mrap et la Cimade rédigent ensemble une tribune. Quarante ONG françaises la signent. Le magazine *Le Nouvel Obs* la publie le 2 novembre. Elle signale « des attaques répétées contre les associations qui défendent les exilés », et alerte que partout « des défenseurs des droits humains sont attaqués, intimidés, menacés, attaqués physiquement ».

DES MANIFESTANTS QUALIFIÉS D'« ÉCOTERRORISTES »

Cette critique des ONG n'émane pas uniquement des médias. Le pouvoir politique la diffuse lui aussi, notamment Emmanuel Macron. « Il s'est mis à nous traiter de complices des passeurs à propos des sauvetages en mer », déplore Jean-François Corty, président de Médecins du monde. Et maintenant, des gens du RN nous décrivent carrément comme des criminels et des complices des terroristes. »

Sous la présidence d'Emmanuel Macron, des ONG qui défendent le droit à un environnement sain affrontent une répression inédite. Le collectif écologiste des



Soulèvements de la Terre, par exemple. Depuis trois ans, il organise des manifestations et des actions de désobéissance civile contre les grands projets de bétonnisation imposés (mégabassines, autoroute A69 ou TGV Lyon-Turin). Le 29 octobre 2022, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin envoie 1500 gendarmes face aux militants qui bloquent la construction de la mégabassine de Sainte-Soline. Des députés sont matraqués et trois manifestants se retrouvent à l'hôpital. Mais le ministre incrimine « des manifestants violents » ayant blessé 61 gendarmes, dont les actions « relèvent de l'écoterrorisme ». Il crée une expression sans existence juridique : l'écoterrorisme.

Autre manifestation, le 25 mars 2023 : un gendarme lance une grenade près d'un jeune de 22 ans, l'engin explose, le jeune n'a plus de main. Un homme est blessé au crâne par une autre grenade, un autre au cou par un tir de LBD [lanceur de balles de défense] ; les deux plongent dans le coma. Les blessures sont graves. Une équipe de la Ligue des droits de l'homme (LDH), en mission d'observation, note des plaies cervicales, des fractures ouvertes, des mâchoires brisées, un « pronostic vital engagé ». Elle récupère un enregistrement téléphonique qui prouve que les forces de l'ordre ont empêché le Samu de secourir des blessés.



Le jour de cette révélation (28 mars), le ministre de l'Intérieur engage une procédure pour dissoudre le collectif écologiste. Puis, le 5 avril, il évoque au Sénat la possibilité de « *regarder de près* » la subvention versée à la LDH. Son président, Patrick Baudouin, nous dit qu'il n'a « *jamais vu cela* ». Et ajoute : « *C'est consternant, dans une démocratie.* »

La menace proférée contre la vieille association, créée en 1898 dans le cadre de l'affaire Dreyfus, est si exceptionnelle qu'elle alerte l'institution indépendante qui conseille le gouvernement sur les droits humains et contrôle le respect par la France de ses engagements internationaux en la matière : la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Son bureau interpelle la Première ministre Élisabeth Borne. Il lui envoie un courrier qui dénonce « *la tendance systématique du ministre de l'Intérieur à dénigrer les défenseurs des droits humains, à menacer de toucher à leurs subventions* » et à les « *présenter comme des agitateurs, des délinquants, voire des terroristes* », comme cela se pratique dans « *les autorités* ». La remontrance est sévère. Elle appelle la Première ministre à clarifier sa position. Mais celle-ci ne bouge pas le petit doigt. « *Ce qui est très inhabituel* », nous confie Magalie Lafourcade, secrétaire générale de la CNCDH.

« EMMANUEL MACRON S'EST MIS À NOUS TRAITER DE COMPLICES DES PASSEURS À PROPOS DES SAUVETAGES EN MER »

– Jean-François Corty,
président de Médecins du monde

Cinq jours plus tard, Élisabeth Borne répond à sa manière, en accusant à son tour la LDH, lors d'un discours au Sénat, d'*« ambiguïtés face à l'islamisme radical*'. Elle fait alors référence à la participation de l'association à la marche contre l'islamophobie, et à son opposition à la dissolution d'une association de lutte contre l'islamophobie (le CCIF).

CONTRÔLER PAR LES SUBVENTIONS

La répétition de ces attaques, le climat de défiance qu'elles entretiennent inquiètent. Et pas seulement les ONG qui en font les frais. Le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement, Michel Forst, écrit en février 2024 : « *L'État français criminalise les ONG de défense des droits humains* » et « *s'en sert pour restreindre l'exercice des libertés fondamentales* ». Mais pourquoi ? Julien Talpin est sociologue au CNRS, spécialiste des discriminations. « *En 2015, après l'attentat du Bataclan, le président Hollande a instauré un état d'urgence : des ministres ont pu déroger au droit, dissoudre des organisations, interdire de manifester, multiplier les convocations policières. Cette volonté de lutter contre l'islamisme radical a poussé ensuite l'État à renforcer son contrôle sur les associations et sur toutes les ONG du pays.* »

Après l'état d'urgence, la présidence d'Emmanuel Macron a resserré l'étau sur les ONG avec un nouvel outil judiciaire : en 2021, les ministres Gérald Darmanin et Marlène Schiappa créent la loi contre le séparatisme. Elle oblige toute association à respecter « *le caractère laïc* » et « *les symboles de la République* », en signant un contrat d'engagement républicain (CER).

« L'ÉTAT FRANÇAIS CRIMINALISE LES ONG DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS »

— Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement

Celle qui ne joue pas le jeu s'expose à perdre le droit d'exister ou de recevoir des subventions! La ligne à ne pas franchir est étroite. En mars 2022, par exemple, le maire de Chalon-sur-Saône dégaine cet engagement républicain pour interdire une action du Planning familial dans sa ville, au motif qu'une affiche de l'association montrait le dessin de six femmes, dont l'une portait un hijab. En septembre de la même année, le préfet de la Vienne veut supprimer la subvention de 10 000 euros versée à l'association écologiste Alternatiba, parce qu'elle avait organisé un débat sur la désobéissance civile non violente. En février, enfin, la préfecture de Seine-Maritime menace une association d'aide aux immigrés, l'Asti, de supprimer sa subvention pour avoir violé son contrat d'engagement en relayant l'appel à une manifestation interdite après le meurtre du jeune Nahel par un policier. Un des 64 membres de la CNCDH, qui souhaite rester anonyme, résume le piège qui s'est refermé sur le défenseur des droits humains: « *Que ce soit dans des médias français, sur les réseaux sociaux, ou dans certains partis politiques, des voix le dénigrent en le décrivant comme un enrager, un ennemi de l'intérieur, un agent étranger, un zadiste, un féministe, un terroriste, un écoterroriste, un ultragauchiste, un islamiste, un antisémite, un wokiste¹, un ennemi de la République, de la sécurité nationale ou de la démocratie. Après, l'État peut se sentir très légitime à lui retirer une subvention, à lui coller une amende, à lui passer des menottes ou à disoudre son organisation.* » C'est dans cette atmosphère de répression et de dénigrement des ONG des droits humains qu'arriva le 7 octobre... ●

1— Le prénom a été modifié.

2— Souvent utilisé de façon péjorative, courant de pensée d'origine américaine qui dénonce les discriminations.

LE « DROIT-DE-L'HOMMISME » 35 ans de critique des droits humains

• 1989

Colloque de droit international à Paris. Le juriste Alain Pellet invente le néologisme de « droit-de-l'hommisme » qu'il entend comme un terme « neutre ». Il définit, selon lui, « *l'état d'esprit de ceux qui militent pour les droits humains, leur approfondissement et leur meilleur respect* ». ●

• 1997

Congrès du FN [*Front national*] à Strasbourg. Jean-Marie Le Pen brocarde l'élan altruiste de la gauche vis-à-vis de l'étranger, faisant du droit-de-l'hommisme un anathème. ●

• 1999

Jean-Pierre Chevènement parle d'un « *droit-de-l'hommisme de pacotille* » pour critiquer les Corse qui lui reprochent sa politique répressive. ●

• 2002

Nicolas Sarkozy utilise la notion pour railler une forme de bien-pensance à la générosité facile, qu'il attribue aux associations opposées à sa loi sur la sécurité intérieure : « *Tous les droits-de-l'hommiste de la création passent devant la porte de Saint-Ouen en disant : "Mon Dieu, les pauvres !" puis s'en vont pour aller dîner en ville.* » ●

• 2019

Dans *Valeurs actuelles*, Emmanuel Macron étrille des associations « *droits-de-l'hommiste main sur le cœur* » d'aide aux réfugiés. ●

• 2021

Après la décapitation de Samuel Paty, la journaliste Élisabeth Lévy fustige sur CNews un droit-de-l'hommisme qui a « *ligoté le combat que les Français devaient mener contre l'islam et contre le terrorisme* ». ●



7 OCTOBRE LE GRAND MALENTENDU

Après l'attaque du Hamas contre Israël, des fake news discréditant des ONG ont inondé la Toile et certains médias.

Trois jours après le massacre du 7 octobre, perpétré contre des Israéliens par le Hamas et des groupes armés palestiniens, le monde entier s'interroge. Quel sera le sort des 252 civils pris en otage ? Seront-ils libérés vivants ? Comment va riposter le gouvernement de Benyamin Netanyahu ? Le magazine *Le Point* titre alors : « Attaques terroristes en Israël : la triste dérive d'Amnesty. » L'hebdomadaire reproche à l'organisation de déplorer « des violations du droit international des deux côtés ». Trouve « honteux et inhumain de ne pas mentionner la barbarie des crimes commis par le Hamas », comme de n'avoir « aucun mot de solidarité pour les victimes juives ». *L'Express* embraye : « Quand Amnesty International ne sait plus nommer un chat un chat. » *Le Figaro* : « Quand les ONG dévoilent leur vraie nature après les

massacres du 7 octobre. » Le 1^{er} novembre, sur le plateau de la chaîne d'info LCI, la journaliste Ruth Elkrief s'assoit devant David Pujadas. Une page de notes sous la main, elle commence : « Je me suis rendue sur les sites de MSF [Médecins sans frontières], de l'Unicef, d'Amnesty International et du CICR [Comité international de la Croix-Rouge] : aucune trace des otages ! Aucune action en leur faveur ! » Elle ajoute : « Amnesty décroche la palme : il n'y a aucune condamnation des massacres du 7 octobre. » La femme rabbin Delphine Horvilleur, l'historien Denis Peschanski et le politiste Frédéric Encel retweetent les propos de la journaliste. Mais, le jour suivant, Ruth Elkrief se représente à l'antenne. Moins vénélement que la veille. « Je voudrais revenir sur une phrase... lorsque je parlais d'Amnesty, où j'ai dit : "pas un mot sur les otages"... Elle est factuellement fausse. »

Fausse, car le 7, mais aussi les 10, 12, 16 et 24 octobre, Amnesty International a communiqué plus d'une dizaine de fois appelant à « une libération immédiate et sans condition des otages ». Ou encore exigeant que « le Hamas réponde [devant la Cour pénale internationale] des homicides délibérés, enlèvements et attaques menées sans discernement contre des civils israéliens ». Sans compter les 20 interviews du président d'Amnesty International France de l'époque. Quasiment chaque fois, Jean-Claude Samouiller a réclamé la libération des otages israéliens et les nécessaires soins à leur apporter. Ruth Elkrief reconnaît avoir raté ces faits, mais s'en dédouane aussitôt : « Cela ne change rien à ce que j'ai appelé le silence des ONG, parce que j'ai l'expérience de véritables mobilisations d'Amnesty [...] et ce n'est pas le choix qui a été fait sur cette question. » Le lendemain, 9 novembre, Arte et *Liberation* vérifient ce « silence des ONG » affirmé par la journaliste. Verdict ? Chaque ONG citée a bien exigé la libération des otages israéliens. Et avec force. Mais le debunking [*rectification*] est sans effet, car le jour même, *L'Express* charge à nouveau : « Amnesty International : de l'Ukraine à Israël, enquête sur une dérive. » L'ONG est portaitisée en « petit télégraphiste de Poutine et du Hamas ».

Le 24 janvier, l'hebdo de Caroline Fourest et de Raphaël Enthoven, *Franc-Tireur*, ajoute : « ONG au service du pire : Amnesty International, Human Rights Watch... Quand l'humanitaire fait le jeu du Hamas. » Plusieurs associations sont maintenant dans le viseur : la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Greenpeace. « Leurs appels à libérer les otages se font toujours attendre. » La Croix-Rouge ? Elle n'aurait pas délivré de médicaments aux otages malades. Et sur son compte planerait même ce soupçon, « difficile à vérifier », qu'elle aurait « prêté ses ambulances au Hamas pour transporter des armes et des combattants ». Amnesty International ? « L'ONG qui exprime le mieux cette dérive. » Human Rights Watch ? « Ignore l'Iran, intraitable avec Israël. » Ahmed Benchemsi, aux manettes de la communication de l'ONG, a voulu rectifier : « On a

envoyé à Caroline Fourest les liens qui prouvent que tout est faux. Un employé du journal nous a ensuite expliqué au téléphone qu'elle n'avait pas eu le temps d'y répondre. » Inutiles rectificatifs : personne ne les reprend. Au contraire, dans *Le Figaro*, Bernard-Henri Levy relaye la désinformation. Il accuse Amnesty International de « ne pas croire » au martyre des otages du Hamas, de « ne les mentionner que dans de vagues communiqués relégués au fond de ses sites », et de ne dénoncer « que la riposte israélienne ». Le CICR, lui, aurait « ignoré ces captifs » et « dédaigné de leur rendre visite ».

LES RÉACTIONS EN CHAÎNE

Qu'elles soient avérées ou non, vérifiées ou non, ces critiques pèsent sur la réputation des ONG, mais aussi sur les permanents et les militants qui les animent. Ces derniers voient leur horizon se rétrécir. Le 5 décembre 2023, Léa, lycéenne de 17 ans, rejoint

après un cours le stand d'Amnesty International qu'elle anime au lycée de Vincennes. Des inconnus ont retourné la table et barré les pétitions d'une croix du GUD [*organisation étudiante d'extrême droite, aujourd'hui dissoute*]. Le matin du 3 avril 2024, Jean-François Corty, alors vice-président de Médecins du monde, laisse sonner un appel masqué sur son téléphone. Quelques heures plus tard, il lit sur l'application de

AMNESTY INTERNATIONAL A EXIGÉ QUE « LE HAMAS RÉPONDE DES HOMICIDES DÉLIBÉRÉS, ENLÈVEMENTS ET ATTAQUES MENÉES SANS DISCERNEMENT CONTRE DES CIVILS ISRAÉLIENS »

messagerie cryptée Telegram une description de lui : « Il s'appelle Jean-François Corty. Sur les réseaux sociaux, il passe son temps à cracher sur Israël. On a pris contact avec lui, il s'est refusé à condamner les pogroms du 7 octobre et n'a pas un mot pour nos otages. » La description est signée des activistes de la « Brigade juive », un groupe de soutien inconditionnel à Israël. Ladite brigade va jusqu'à exposer le vice-président de Médecins du monde en publiant son numéro de téléphone portable. Jean-François Corty reçoit alors une dizaine d'appels masqués par jour – qu'il refuse. Il insiste sur le fait que « cette Brigade ne [lui] a jamais demandé un avis sur Israël ou sur Gaza ». Il tient à rétablir la vérité : « Dans les 60 interviews que j'ai données sur le sujet, j'ai toujours dénoncé le massacre commis par le Hamas. »



À MSF, même constat et même appréhension : les salariés reçoivent des messages et des appels de donateurs déclarant : « *Je vais arrêter mes dons.* » 117 donateurs (sur 380 000) suspendent leurs versements à l'organisation médicale. Sur X, des milliers d'avis reprochent à MSF de ne « *rien faire pour les otages* ». Plus grave, le 18 décembre, Andréa Bussotti, responsable de la communication opérationnelle à MSF, tremble pour les employés en mission à Gaza. Car l'avocat et chroniqueur à *Valeurs actuelles* et au *Figaro*, Gilles-William Goldnadel, vient de relayer un tweet accusant du personnel de MSF à Gaza de « *soutenir les combats du Hamas* ». « *Un geste irresponsable qui peut mettre en danger des gens sur place* », commente Bussotti.

Ce climat de défiance, ces attaques répétées contre les ONG finissent-ils, à force, par influencer l'opinion ? Pas si sûr. C'est même parfois l'effet inverse qui se produit : « *D'avril à décembre 2023, à la suite des attaques d'Élisabeth Borne et de Gérald Darmanin, on est passés de 8 000 à 12 000 adhérents* », raconte le président de la LDH, Patrick Baudouin. Chez MSF, 6 921 nouveaux donateurs ont envoyé de l'argent, après le 7 octobre. Comme si le bashing [dénigrement systématique] des ONG des droits humains, dans les médias et l'arène politique, avait provoqué en retour un mouvement de sympathie au sein de la société. Comme si les cris poussés contre le « droit-de-l'hommisme », bruyants sur nos écrans, n'atteignaient pas les oreilles de tous les Français. ●



«LES DROITS DE L'HOMME SONT ASSIMILÉS À L'ÉCHEC DES DÉMOCRATIES LIBÉRALES»

Laurence Burgorgue-Larsen est professeure à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1). Spécialiste des questions des droits humains, de populisme, elle a également travaillé sur les offensives des ONG religieuses¹.

Les droits humains et leurs défenseurs sont ciblés par les politiques, discrédités dans certains médias et dans l'opinion. Cette remise en cause d'une valeur autrefois universelle est-elle généralisée ?

LAURENCE BURGORGUE-LARSEN – L'âge d'or du respect des droits de l'Homme est effectivement derrière nous. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère : les attaques contre ces droits sont multiformes, émanant à la fois d'États autoritaires, illibéraux² et même démocratiques, comme aux États-Unis, au Royaume-Uni, parfois en France ou dans d'autres vieilles démocraties où ils sont attaqués de façon ponctuelle, soit par des partis au pouvoir, soit par l'opposition ; en tout état de cause, chaque fois pour des intérêts politiciens à court terme.

Comment expliquer ce revirement ?

Beaucoup d'États autoritaires en ont assez du discours sur les droits de l'Homme dispensé par le monde

occidental. Les États du Sud global³ critiquent un double discours : d'un côté, l'Occident leur impose des valeurs de respect des droits de l'Homme ; de l'autre, dès qu'il s'agit de protéger ses intérêts, il les bafoue, comme en Irak, en 2004, lorsque l'armée américaine a infligé des sévices dans la prison d'Abou Ghraib ; ou encore quand la France vend des avions à l'Arabie saoudite, alors que cet État exécute ses opposants, à l'instar du journaliste Jamal Khashoggi.

L'Occident aurait discrédité les droits humains en s'en servant comme arme politique ?

Oui. Ces droits ne sont plus perçus comme discours juridique universel promu par des personnes intégrées, tel René Cassin [*l'un des artisans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme*]. Mais ils sont considérés comme une stratégie, cynique et hypocrite, visant à assurer la puissance de l'Ouest. Par voie de conséquence, les États du Sud global préfèrent mettre

en avant leurs propres valeurs, ancrées dans leurs cultures et leurs religions. Cette réaction de défiance existe en Chine, en Turquie, en Inde... Mais aussi à l'intérieur même du camp occidental, par exemple en Pologne, où, jusqu'en décembre 2023, le gouvernement du parti Droit et justice prônait des valeurs illibérales en sélectionnant certains droits de l'Homme : « *Oui au droit au logement, mais non aux droits des minorités sexuelles.* » En Hongrie, en Roumanie, le discours est similaire : « *Nous sommes des États chrétiens, donc, non au mariage homosexuel, au droit à l'IVG. Nous n'avons pas eu de colonies, donc, non à l'accueil des migrants...* »

Cette rupture assumée avec les droits humains existe aussi en France. Comment l'expliquer ?

Par le désenchantement. L'après-guerre a couplé la démocratie libérale avec la protection des droits de l'Homme. Or cette démocratie, forcément imparfaite, n'a pas donné satisfaction, notamment sur la question de la justice sociale. De fait, les droits de l'Homme sont assimilés à cet échec. Et quand des populations se paupérisent, elles ne supportent plus que l'on donne des droits à « tout le monde », en particulier aux étrangers. C'est dans cette brèche que s'engouffrent les extrêmes et le populisme qu'il soit de droite ou de gauche.

Les attaques contre les défenseurs des droits humains vont-elles de pair avec la montée du populisme ?

Le leader populiste prétend représenter le peuple. Par conséquent, tous ceux qui critiquent le leader sont accusés de critiquer le peuple et n'ont plus voix au chapitre. Lorsqu'un mouvement populiste accède au pouvoir, les libertés d'expression et d'association sont violemment attaquées. On le voit en Hongrie, où les ONG libérales défendant une parole libre sont privées brutalement de financements, puis écartées. Ensuite, c'est également la séparation des pouvoirs qui est directement attaquée par la mise sous tutelle du pouvoir judiciaire par l'exécutif. À la fin, ce sont tous les contre-pouvoirs qui sont neutralisés.

Vous mettez en garde les ONG libérales et, au-delà tous les acteurs des droits humains qui seraient ciblés également par des mouvements religieux.

Oui, et ici la question est complexe. D'un côté, il faut bien évidemment respecter et protéger la liberté de conscience et de religion, mais les ONG libérales ne doivent pas être naïves. Certains États et/ou

mouvements radicaux – ceux qui utilisent la religion comme une arme politique – à travers le monde veulent imposer des valeurs religieuses en les plaçant au-dessus du droit positif. On le voit dans des pays musulmans où la charia est située au-dessus du droit international, comme au Mali dont la responsabilité internationale a été mise en cause sur ce point par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. En Ouganda, des évangéliques ont réussi à convaincre le gouvernement de rendre l'homosexualité passible de la peine capitale. Aux États-Unis ou dans des pays d'Amérique latine et d'Afrique, des groupes évangéliques influents imposent leur agenda. Cette volonté d'imposer une vision du monde où la religion dicte sa loi au politique est une réalité.

Vous avez lu notre dossier. Que penser des attaques médiatiques contre les ONG en France ?

Bien qu'il puisse être admissible de critiquer l'action des ONG – au nom de la liberté d'expression –, et de leur demander – comme à n'importe quel autre type d'acteur politique – de rendre des comptes sur leurs actions, il n'en reste pas moins que la grande famille des ONG libérales (FIDH, LDH, HRW⁴, Amnesty International) est la cible d'attaques inquiétantes. Dans un contexte politique et social très tendu, s'il est avéré, comme vous l'écrivez dans ce dossier, qu'après le massacre du 7 octobre des chaînes de télévision ont colporté des fake news discréditant des ONG libérales, alors le fait est gravissime. C'est surfer sur des tensions qui, au sein de la société française, ne devraient pas être exacerbées, si l'on veut faire nation, promouvoir le vivre-ensemble en dépit de nos différences sociales, d'origine ou de religion. Lorsque l'on ajoute à ces attaques l'offensive stratégique et concertée d'ONG religieuses qui, à travers le monde, font aussi la promotion d'idéaux culturels et religieux (qui peuvent rejoindre ceux défendus en France par l'empire médiatique détenu par monsieur Bolloré), alors je me dis que la protection des droits de l'Homme telle qu'on l'a connue depuis 1945 est en danger. ●

1– Son dernier ouvrage : *Les 3 Cours régionales des droits de l'Homme in context. La justice qui n'allait pas de soi* (éd. Pedone, 2023).

2– États associant libéralisme et autorité, au-delà de l'État de droit tel qu'il a triomphé en Occident.

3– Notion géopolitique regroupant des pays ayant peu de points communs (des puissances comme la Chine ou l'Inde à des pays en grande précarité). Elle désigne une revendication, croissante et destinée à faire entendre sa voix pour un ordre international plus multipolaire.

4– Fédération internationale pour les droits humains, Ligue des droits de l'homme, Human Rights Watch.

UNE PHOTO, UNE HISTOIRE
PERSPECTIVE

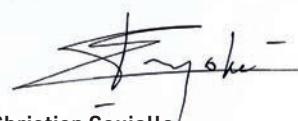


© ISHIUCHI MIYAKO

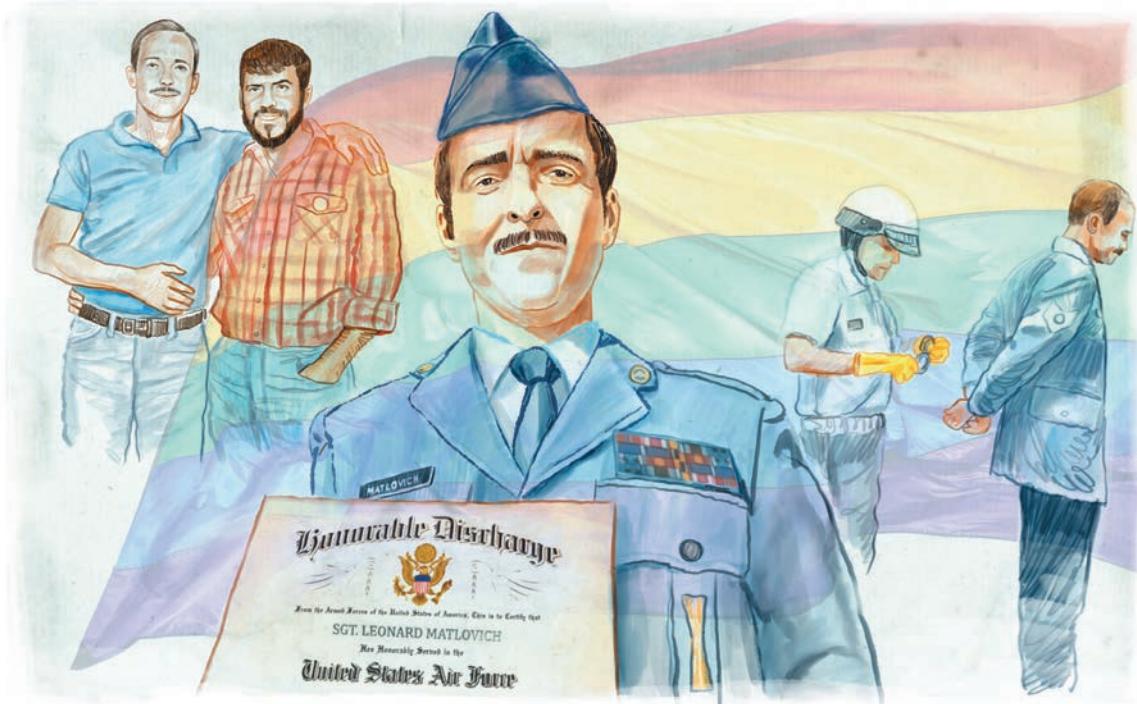
Stigmates

Les couleurs sont douces. La lumière rasante souligne délicatement la matière et le volume de cette paire de gants. La photographe japonaise Ishiuchi Miyako a choisi un fond bleu clair pour obtenir un camaïeu harmonieux. Cette nature morte fait pourtant partie d'une série intitulée *ひろしま/hiroshima*, du nom de la ville martyre sur laquelle fut larguée, le 6 août 1945, une bombe atomique. C'est à partir de 2007 qu'elle a photographié des objets ayant appartenu à des victimes. Elle a exposé ses images au musée du Mémorial de la paix d'Hiroshima : vêtements, lunettes, peignes, débris de dentier, chaussons, cadrés simplement, en évitant tout effet. Née en 1947, Ishiuchi Miyako réitère ce qu'elle avait expérimenté avec les affaires de sa mère après la disparition de celle-ci. C'est avec cette série, *Mother's*, qu'elle représenta son pays à la Biennale de Venise en 2005. « Je ne peux pas photographier le passé. [...] Je peux désormais photographier le présent que j'ai partagé avec ces objets. » Selon le même protocole, elle dressera un inventaire des objets intimes de Frida Kahlo, redécouverts dans une pièce de la Casa Azul à Mexico que Diego Rivera avait fait murer après la mort de sa compagne.

Lauréate en 2024 du prix Women in Motion, Ishiuchi Miyako est exposée dans le cadre des Rencontres d'Arles, avec le soutien de Kering et du festival Kyotographie. Jusqu'au 29 septembre.


Christian Caujolle
 Cofondateur de l'agence VU'

RÉCIT



ÉTATS-UNIS Coming out dans l'US Air Force

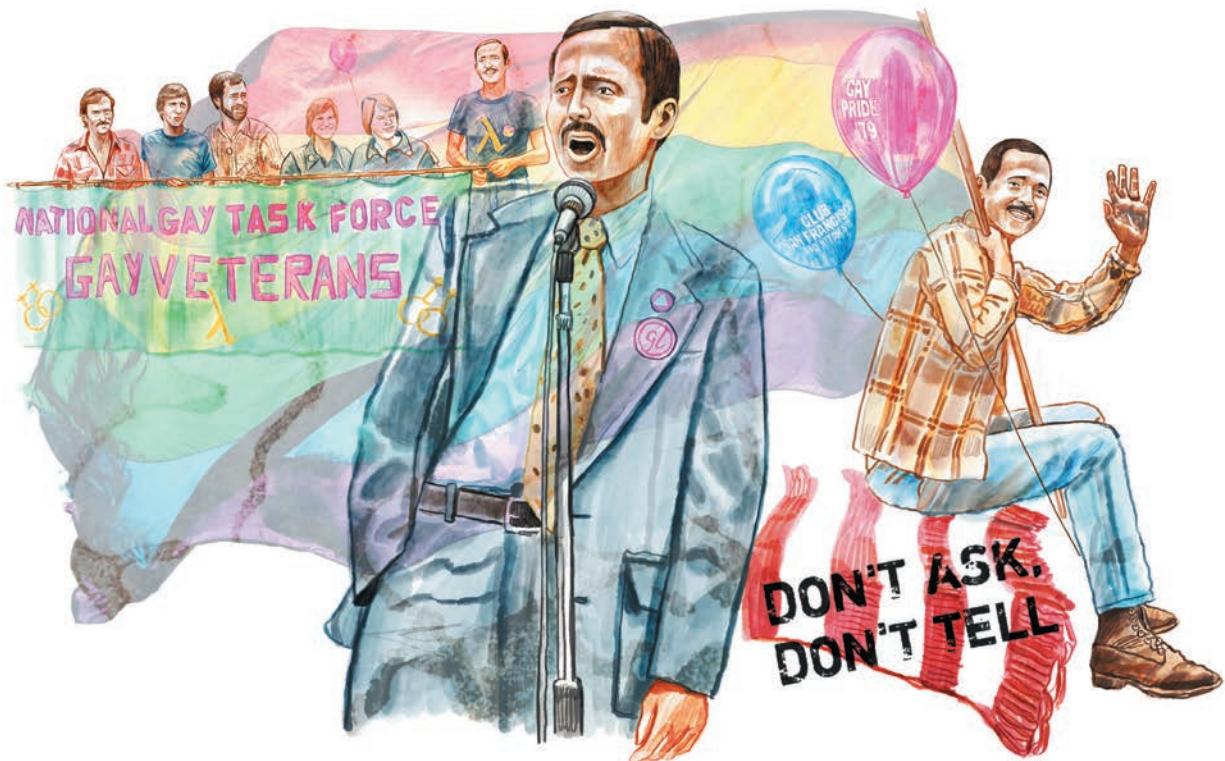
Dans les années 1970, un jeune sergent défie l'interdit fait aux homosexuels d'intégrer l'armée américaine. Il faudra trente ans pour que son combat aboutisse.

- Par Théophile Simon. Illustrations : Damien Roudeau.

«Le jury estime que le sergent Matlovich a enfreint les règles en se rendant coupable d'actes homosexuels, et demande à l'unanimité son renvoi de l'armée américaine. C'est tout, Votre Honneur.» Le maillet du juge militaire s'abat dans un claquement sec. Assis sur le banc des accusés, effondré par le verdict, Leonard Matlovich, 32 ans, vient de perdre son pari : faire reconnaître au juge la légalité de la présence d'homosexuels dans les rangs de la plus grande armée du monde. En cette année 1975, les États-Unis, comme la plupart des pays de la planète, interdisent

aux homosexuels de servir sous les drapeaux.

Le combat de Leonard Matlovich a commencé par hasard, un an et demi plus tôt. Vétéran de la guerre du Viêtnam, plusieurs fois médaillé pour son héroïsme, il est alors stationné sur la base de Langley, en Virginie. Il officie comme «*instruteur en relations interraciales*», un poste créé à la fin des années 1960 pour lutter contre le racisme chez les militaires. Un soir, en feuilletant un magazine, le jeune officier tombe sur l'interview de Frank Kameny. Ce militant homosexuel explique être à la recherche d'un



soldat volontaire pour «tester» devant les tribunaux l’interdiction des homosexuels dans l’armée. Lui-même a perdu son poste d’astronome au sein de l’US Army, en 1957, en raison de son orientation sexuelle.

Coup desang de Leonard Matlovich. Depuis qu’il est instructeur, il en est convaincu : le combat contre l’homophobie se rapproche de la lutte pour les droits civiques des Afro-Américains, une décennie plus tôt. Qui mieux que lui, avec ses états de service impeccables, peut porter la cause gay et affronter les généraux rétrogrades ? Leonard Matlovich rencontre bientôt Frank Kameny à Washington. Avec l’aide de l’Union américaine pour les libertés civiles (Aclu), le duo fomente pendant de longs mois un plan d’action qui va entrer dans l’histoire.

Campagne de presse

Le 6 mars 1975, Leonard Matlovich pénètre d’un pas décidé dans le bureau de son officier supérieur et lui tend une lettre dactylographiée. «Mes préférences sexuelles sont homosexuelles» peut-on y lire. «Qu'est-ce que ça signifie, nom de

Dieu ?», bégaye le commandant, lâchant la lettre avec dégoût. «Cela signifie Brown contre le Bureau de l’éducation», lui rétorque le jeune sergent en référence à deux arrêts de la Cour suprême des années 1950 ayant marqué une étape décisive vers l’abolition de la ségrégation raciale. Les dés sont jetés. Le règlement militaire oblige en effet l’officier à entamer une procédure de radiation.

Épaulé par l’Aclu, Leonard Matlovich alerte les journalistes. L’opération médiatique est un succès, car l’émergence de plusieurs figures homosexuelles à travers le pays, dont Harvey Milk à San Francisco, pousse la presse à s’intéresser pour la première fois à la cause gay. Le 26 mai, le *New York Times* dédie un article à «l’affaire Matlovich». Le soir même, la chaîne de télévision CBS interviewe le soldat récalcitrant à une heure de grande écoute. Le magazine *Time* lui accorde carrément sa une. Le jeune homme y pose en uniforme, le regard déterminé, avec un titre sans équivoque : «Je suis homosexuel.» Pour la première fois, un grand média américain met ainsi en avant la communauté gay.

Les foudres homophobes d’une grande partie de l’Amérique s’abattent alors sur Leonard Matlovich. *Time* est inondé de courriers de lecteurs furieux. Dans la caserne, le jeune sergent essuie chaque jour une bordée d’injures. Son meilleur ami, Jason, le rejette. Son Église mormone l’excommunie. Sa mère, qu’il prévient par téléphone peu avant le début de la campagne médiatique, s’effondre en apprenant son homosexualité. Elle ne trouve pas le courage d’en informer son mari, qui le saura en même temps que le reste du pays, devant son poste de télévision. En larmes, prostré dans son fauteuil, il finit par déclarer à sa femme : «Si Leonard peut endurer tout ça, je le peux aussi.»

Bras de fer judiciaire

L’armée américaine reste cependant inflexible. À l’issue de quatre jours d’audience sur la base de Langley, un jury d’officiers exige donc la radiation du sergent Matlovich. Non sans lui avoir offert une dernière porte de sortie : avant de prononcer la sentence, le juge demande à l’accusé s’il serait

prêt à signer un document l'engageant à «*ne plus jamais pratiquer l'homosexualité*». Leonard Matlovich refuse cette offre infamante, fait appel du jugement et jure de porter le combat auprès de la Cour suprême. Un long bras de fer judiciaire contre l'US Air Force commence.

Leonard Matlovich a perdu une bataille, mais il est devenu un symbole. L'histoire du courageux sergent homosexuel se répand comme une traînée de poudre parmi la communauté gay américaine. Tout en continuant son combat judiciaire, il se met à parcourir le pays pour prêter sa notoriété à la défense du droit des minorités sexuelles. À Miami, il s'oppose à une ancienne reine de beauté, Anita Bryant, coqueluche du mouvement anti-gay de Floride, exigeant de «*sauver les enfants*» de l'État en entravant l'accès des homosexuels à certains emplois publics, notamment dans les écoles. En Californie, il bat le pavé contre l'initiative d'un sénateur visant à leur interdire d'enseigner. Séduit par la liberté du Golden State, Leonard Matlovich refait sa vie dans les environs de San Francisco, où il devient vendeur de voitures d'occasion.

En septembre 1980 - cinq ans après avoir été exclu de l'armée -, l'affaire connaît enfin son dénouement. Gerhard Gesell, un magistrat progressiste ayant fait ses armes lors du scandale du Watergate, condamne l'US Air Force à réintégrer son ancien instructeur.

La victoire, bien qu'éclatante, conserve un goût amer. Carl l'armée reste un lieu profondément inhospitable pour les homosexuels. Au lieu de se réengager, Leonard Matlovich négocie une indemnité financière qu'il utilise pour ouvrir une pizzéria et voyager en Europe. Lors d'une visite au Père-Lachaise, à Paris, sur la tombe d'Oscar Wilde, l'idée lui vient de créer aux États-Unis un mémorial dédié aux grandes figures homosexuelles.

La loi «*Don't ask, don't tell*»

C'est finalement sa propre tombe qui remplira ce rôle. Dans les années 1980, le virus du sida déferle sur l'Amérique, décimant la communauté gay. Leonard Matlovich tente d'alerter sur la gravité de la crise sanitaire. Un matin de septembre 1986, il est à son tour diagnostiqué séropositif. Il continue de militer malgré tout et se fait même arrêter devant la Maison-Blanche au cours d'une manifestation. En mars 1988, lors de la gay pride de Sacramento, face à une foule bariolée il prononce son dernier discours. «*Regardez notre drapeau arc-en-ciel avec fierté, car, nous aussi, nous avons un rêve, proclame-t-il affabli. C'est un rêve universel. Car en Afrique du Sud, nous sommes noirs et blancs, en Irlande du Nord, nous sommes protestants et catholiques, et en Israël, nous sommes juifs et musulmans. Notre mission est de tendre la main et d'enseigner aux gens à aimer, et non à haïr.*

Leonard Matlovich meurt en 1988, à l'âge de 45 ans, à Los Angeles. Il reste dans les livres d'histoire comme l'un des pionniers de la lutte pour les droits LGBTI+ aux États-Unis. Sur sa tombe, au cimetière du Congrès de Washington, sont inscrits ces quelques mots : «*Lorsque j'étais dans l'armée, ils m'ont donné une médaille pour avoir tué deux hommes. Puis ils m'ont exclu pour en avoir aimé un.*» S'il a ouvert la voie à l'acceptation des homosexuels au sein de l'armée américaine, il faudra attendre trois décennies supplémentaires pour qu'une personne homosexuelle pousse la porte d'un bureau de recrutement de l'armée sans avoir à refouler une partie de son identité. En 1993, Bill Clinton promulgue la loi «*Don't ask, don't tell*», stipulant que l'armée ne peut pas se renseigner sur l'orientation sexuelle d'un soldat. En contrepartie, les recrues homosexuelles doivent adopter une stricte discréption, sous peine d'être renvoyées. Présentée à l'époque comme une avancée sociétale, elle perpétue en réalité la logique discriminatoire contre laquelle Leonard Matlovich s'était insurgé. Jusqu'à son abolition en 2011, au moins 14 000 militaires américains ont été poussés vers la sortie, du fait de cette loi aussi injuste que coûteuse pour les finances publiques. Près d'un demi-milliard de dollars de dédommagements ont ainsi été versés aux militaires renvoyés en raison de leurs amours. ●

LIGNE DE VIE De l'interdiction à l'inclusion

1942	Les Forces armées américaines excluent systématiquement les homosexuels.	1980	Après avoir révélé son homosexualité, Leonard Matlovich obtient gain de cause dans son procès contre l'armée.	1993	Le président Clinton met en place la politique du « <i>Don't ask, don't tell</i> »	2011	Le président Obama abroge cette loi.
1942		1980		1993		2011	Le président Biden rétablit le droit des personnes transgenres de servir ouvertement dans l'armée annulé par Trump.

REPORTAGE

TIKTOK

Spirale infernale

TikTok pousse-t-il des ados à se suicider ? Des familles endeuillées s'apprêtent à porter plainte contre le réseau social. Avant de mettre fin à leur jour, leurs enfants avaient massivement été exposés à des vidéos prônant le mal-être, la mutilation ou le suicide.

– Par Maïa Courtois (texte) et Valentina Camu (photos).

C

harlize s'est suicidée le mercredi 22 novembre 2023. Elle avait 15 ans. Son portrait trône à l'entrée de l'appartement où elle vivait avec ses parents et sa sœur, à Nice. D'un geste doux, son père, Jérémy, rallume l'une des bougies disposées devant le cadre. Sur la photo, l'ado, brune aux yeux noisette, est souriante. Certes, leur enfant traversait un moment difficile. Victime de harcèlement scolaire au collège, elle avait dû changer d'établissement. Elle avait aussi été confrontée au deuil de son grand-père. Puis victime d'une agression sexuelle. Mais « *le fait qu'elle ait été alors bombardée de vidéos négatives ne l'a pas aidée* », soutient Jérémy.

Lui est gérant d'une boutique de piercings. Delphine, la maman, est virologue à l'hôpital. S'ils avaient aménagé leur vie professionnelle pour soutenir Charlize, ni l'un ni l'autre n'avaient songé à scruter son profil TikTok pour voir ce qu'il s'y passait. Plébiscité par les ados, ce réseau social propose de courtes vidéos, réalisées par les utilisateurs eux-mêmes, que l'on peut liker ou partager sur son profil.

« DONNEZ-MOI UNE CORDE ET UN TABOURET, SVP »

« *Dès que TikTok détecte qu'un utilisateur a de l'intérêt pour une thématique, il promeut les contenus liés à ce sujet, afin de le garder en ligne le plus longtemps possible* », explique Katia Roux, chargée de plaidoyer Libertés chez Amnesty International France. Ainsi, une ado comme Charlize, repérée par l'algorithme comme cliquant sur des contenus autour du mal-être, sera ensuite exposée à des vagues de vidéos sur le même sujet. D'ailleurs, la veille de son suicide, elle en avait republié une sur son profil TikTok. On y voyait l'image d'une jeune femme montant sur un échafaud où était accrochée une corde de pendaison, accompagnée de deux phrases : « *La nuit porte conseil. Ce qu'elle me conseille.* » La voix pleine de colère Jérémy raconte : « *Deux jours après son suicide, j'ai pris son téléphone et j'ai mis un commentaire sous cette atroce vidéo : "merci d'avoir posté ça, ma fille t'a écouté"...* » Sur l'écran du téléphone de Charlize, ses parents voient défiler des contenus dont ils ne soupçonnaient pas l'existence : face caméra, une jeune femme conseille « *les douches brûlantes à en avoir des plaques rouges en sortant, pour se faire du mal sans laisser de traces* » (voir p. 31).



CI-DESSUS

Tess vient souvent chez les parents de son amie Charlize, qui s'est suicidée à 15 ans. Dans le salon, des portraits de l'adolescente disparue sont posés sur un autel.

PAGE DE GAUCHE

Jérémy, le père de Charlize, porte un tee-shirt avec l'année de naissance et de décès de sa fille.

Une autre vidéo, sur fond de mer grise, va encore plus loin : « *Donnez-moi une corde et un tabouret, SVP.* »

« *Avant le décès de Charlize, j'avais signalé plusieurs fois des vidéos de ce genre pour "incitation au suicide" sur l'application* », raconte Tess, l'une des amies de Charlize au collège. « *Une demi-heure après mon dernier signallement, le 5 juin, j'ai reçu la réponse : "aucune infraction trouvée". Je n'ai jamais eu d'autre retour* », déplore-t-elle, avant d'ajouter : « *À moi aussi, ça m'est arrivé de ne pas aller bien et de recevoir en boucle des vidéos sur la dépression, sans parvenir à m'en détacher.* » Amnesty International parle de « *spirale* » pour décrire ce phénomène. Pour l'une de ses études publiées fin 2023¹, l'ONG a créé 40 faux profils de tiktoker de 13 ans, aux États-Unis, au Kenya et aux Philippines, manifestant un intérêt pour la santé mentale. Conclusion : entre trois et vingt et une minutes après le lancement de ces profils, plus de la moitié des vidéos du fil « *Pour toi* » – la page d'accueil personnalisée – était en rapport avec des problèmes de santé mentale.

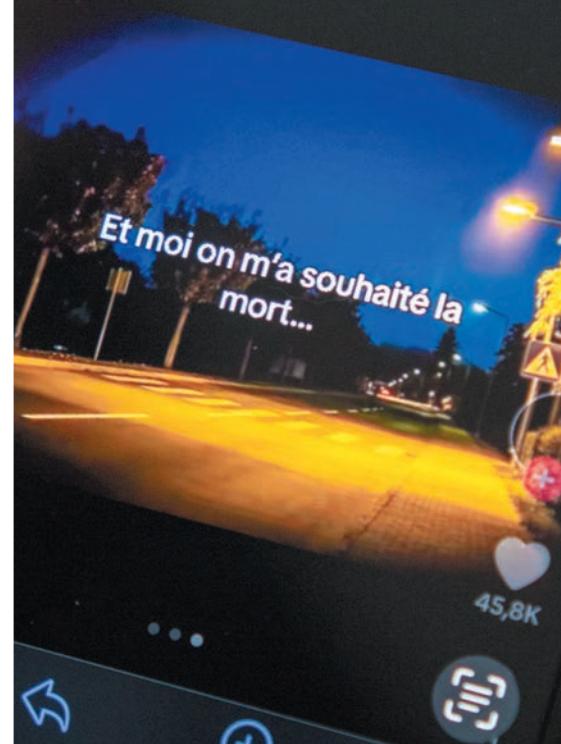
De nombreuses vidéos « en l'espace d'une heure seulement, idéalisaien, banalisaient, voire encourageaient le suicide ».

Le Centre américain de lutte contre la haine en ligne avait déjà démontré fin 2022 qu'un profil d'adolescent de 13 ans qui like des contenus liés à la santé mentale et l'image de soi est exposé, en à peine plus de deux minutes, à des posts relatifs à l'automutilation, au suicide, aux overdoses ou à la scarification. Katia Roux d'Amnesty International explique : « Plus les contenus sont extrêmes ou provocants, plus ils génèrent des réactions, de l'engagement. L'algorithme va pousser ces contenus qui sont les plus commentés et partagés. C'est ce que l'on appelle l'économie de l'attention. » Ainsi, plus un utilisateur passe de temps à interagir sur une plateforme, plus son ciblage publicitaire sera performant. « TikTok transforme la vulnérabilité psychologique des adolescents en moyen de maximiser leur participation sur leur plateforme, et donc, de maximiser les revenus publicitaires ».

« NON-ASSISTANCE À PERSONNE EN PÉRIL »

Deux mois après le suicide de Charlize, sa mère, Delphine, entend parler du combat d'une autre maman, Stéphanie Mistre. Celle-ci a perdu sa fille de 15 ans, Marie, en 2021. Elle a déposé une plainte – toujours en cours – contre TikTok en septembre 2023 pour « provocation au suicide », « propagande ou publicité des moyens de se donner la mort » et « non-assistance à personne en péril ». Aujourd'hui, son collectif, Algos Victima, réunit une dizaine de familles pour monter une plainte collective contre TikTok. Les parents de Charlize l'ont rejoints. Leur avocate, M^e Laure Boutron-Marmion, planche sur un recours en responsabilité. Cette procédure au civil « a pour but de reconnaître TikTok comme responsable dans le préjudice subi par les enfants et par les parents qui portent le recours, eu égard à un contenu non régulé par la plateforme », résume celle-ci. Il faut systématiser le bannissement des contenus manifestement illicites. Ce qui n'est toujours pas le cas... Sinon, je n'aurais pas autant de familles qui continuent de me contacter ».

Sollicité, TikTok renvoie à ses règles communautaires : « Nous supprimons tout contenu évoquant un acte, ou tentative de suicide, des idées suicidaires ou tout autre contenu qui pourrait inciter à commettre des actes de suicide ou d'automutilation. » La plateforme souligne l'existence d'employés modérateurs qui travaillent en parallèle des systèmes de modération automatisés. TikTok met aussi en avant de nouvelles fonctionnalités. Depuis 2022, l'une d'elles permet selon l'entreprise



« En l'espace d'une heure seulement, [des vidéos] idéalisaien, banalisaient, voire encourageaient le suicide »

– Amnesty International

d'« éviter que soit recommandée une série de contenus similaires sur des sujets qui, pris en tant que vidéo unique, ne posent pas de problèmes, mais sont problématiques si visionnés à plusieurs reprises. Cela concerne les contenus liés aux régimes, les injonctions à un exercice physique extrême, au mal-être, etc. ». Enfin, lorsqu'un utilisateur entre certains mots clés dans la barre de recherche, comme « suicide », il est orienté vers une ligne téléphonique d'assistance, ainsi que nous avons pu le constater.

« On ne peut pas à la fois créer le problème, et essayer de rediriger vers des ressources face à ce problème ! Il y a une contradiction intrinsèque », réagit Katia Roux. Pour elle, renforcer la modération ou l'orientation vers des contenus de prévention ne suffit pas. « La solution, c'est de changer profondément le modèle d'activité de TikTok. Ne plus se baser sur la surveillance en ligne, le profilage et la captation de données personnelles. Mais laisser l'utilisateur définir d'entrée de jeu les contenus qu'il souhaite voir, avec son consentement libre et éclairé. »

* En français : « Peut-être que dans un autre univers, je n'envisage pas le suicide comme une solution possible. »



Sur son compte TikTok, Charlize avait reçu ces images prônant l'automutilation ou le suicide. Le terme est écrit « \$uicid€ » pour que le réseau social ne supprime pas le post.



Quelles que soient les dispositions prises par TikTok pour modérer ces contenus dangereux, le problème n'est, manifestement, toujours pas réglé. Nous avons nous-mêmes fait le test, début juillet en créant un compte TikTok et en entrant le mot « triste » dans la barre de recherche. Parmi les premiers contenus proposés, une vidéo dans laquelle un jeune homme fait face à la caméra avec le message : « Tu peux partir tu sers à rien. » La plateforme nous suggère ensuite de cliquer sur des mots clés, comme « déprime » ou « tiktok triste ». Nous fermons l'application. Sans avoir rien liké ni partagé. Une semaine plus tard : notre fil « Pour toi » est envahi de vidéos sous-titrées « Et si je disparaissais ? » « Je suis désolé, mais je crois que ma fin est venue »... L'une d'elles contient même le mot « suicide » en toutes lettres, avec ce message en anglais, ici traduit : « Le suicide est la mort causée par la maladie de la dépression, c'est le symptôme final, l'effondrement final sous un poids insupportable. » Preuve qu'en France, où 51,3 % des tiktoker sont des adolescentes de 13 à 24 ans, la spirale encourageant le mal-être peut encore faire des victimes. ●

1- Poussé·e·s vers les ténèbres. Comment le fil « Pour toi » encourage l'automutilation et les idées suicidaires et Je me sens vulnérable. Pris·e·s au piège de la surveillance intrinsèque à TikTok, en ligne sur amnesty.org

L'Europe tente de réguler TikTok

En février 2024, la Commission de l'Union européenne a ouvert une procédure d'enquête pour déterminer si TikTok a pu enfreindre le Digital Services Act (DSA), une loi pionnière sur la régulation des plateformes, adoptée en 2022. Dans le viseur : la protection des mineurs. La Commission estime en effet que les contenus sont « susceptibles de stimuler des dépendances comportementales et/ou de créer ce que l'on appelle le "rabbit hole effects" [effet trou de lapin] ».



PORTFOLIO

L'OR NOIR DES PAUVRES

Par Pascal Maitre (agence MYOP)

La planète n'a jamais autant consommé de charbon de bois (8,53 milliards de tonnes en 2023) alors que ce combustible est responsable d'environ 40% des émissions de CO₂ dans le monde. Aujourd'hui, c'est le continent africain qui en est le premier producteur mondial.

Je me suis rendu régulièrement en Somalie, à partir de 2002, et je me suis intéressé à ce que l'on appelle la « braise » ou le « makala ». En observant les files de camions chargés de tonnes de charbon de bois, j'ai pris conscience que les arbres, déjà rares dans ce pays, risquent bel et bien de disparaître totalement. En République démocratique du Congo (RDC), chaque année, 500000 hectares de forêt sont transformés en « or noir ». Au Cambodge, plus d'un tiers des forêts primaires a disparu, dont une grande partie à cause de l'utilisation de ce combustible dans la production de l'acier.

Selon les Nations unies, plus de la moitié des arbres abattus dans le monde servent à cuisiner et à se chauffer.

En Afrique, le commerce illégal du charbon de bois participe au financement de groupes armés. Comme en Somalie, par exemple, où dès 2008, la milice islamiste Al-Shabab a contrôlé son exportation vers les pays du Golfe. Un commerce juteux de 25 millions de dollars annuel. Et malgré l'interdiction des exportations de l'or noir somalien, décrétée par les Nations unies, en 2012, la milice récupère encore 7,5 millions de dollars annuel.

En RDC, ce trafic rapporte également 45 millions de dollars par an aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) qui en contrôlent le commerce dans l'est du pays.

Je suis retourné en 2021 en Somalie, puis en RDC, au Bénin et au Cambodge. Deux années plus tard, mon reportage a été exposé à Perpignan, dans le cadre du Festival Visa pour l'Image.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Marché de Rusayo, novembre 2021.
Cette femme porte 75 kg de *munzeze* (charbon de première qualité) sur le dos. Elle effectue jusqu'à huit heures de marche pour rejoindre les fours à l'intérieur du parc des Virunga.

34

35

LA CHRONIQUE



**RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Région du Kwango,
novembre 2021.

Pour fabriquer du charbon
de bois, des forêts sont détruites
et les terres exploitées ensuite
pour l'agriculture.



CAMBODGE

District d'Aoral, mai 2023.

À 125 km de Phnom Penh,
du charbon de bois destiné
à la petite sidérurgie est produit
dans de grands fours en terre.



**RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**
Kinshasa, novembre 2021.
Sur ce marché, les femmes
mettent en sac le charbon de
bois. À cause de l'inaccessibilité à
l'électricité, 17 millions de tonnes
sont consommées annuellement
dans la capitale congolaise.



CAMBODGE
District de Santouk, mai 2023.
Les villageois produisent du charbon
de bois à grande échelle dans
plus de 100 fours en terre.
Un travail harassant. Les centres
de production sont souvent
ciblés par les autorités et détruits
lorsqu'ils sont trop visibles.

36

37

**BÉNIN**

Bohicon, mars 2023.

36 % des décès prématurés survenus en Afrique entre 1990 et 2013 ont été causés par la pollution de l'air.

Les femmes et les enfants en bas âge en sont les principales victimes. En cause : les émanations toxiques produites par la combustion du charbon de bois.



SOMALIE

Merka, août 2008.

Ce stock de charbon de bois vaut de l'or.
Depuis 2012, son importation venant
de Somalie est interdite afin de couper
les ressources de la milice islamiste
Al-Shabab. Grâce à de faux certificats
d'origine, le charbon de bois transite vers
l'Iran avant d'arriver à Oman et aux Émirats
arabes unis. En 2018, ce trafic a rapporté
7,5 millions de dollars à la milice.

DÉBAT

LES LOIS D'AMNISTIE :

La loi « héritage et réconciliation » relative au conflit nord-irlandais est entrée en vigueur le 1^{er} mai au Royaume-Uni. Si certains critiquent ces textes qui amnistient les responsables du conflit, d'autres y voient un moyen de négocier la paix.

– Par Théophile Simon

SOPHIE WAHNICH

Historienne,
directrice de recherche au CNRS¹



© ASTRID DI CROLLALANZA

Les lois d'amnistie sont un outil parfaitement légitime. Comme historienne, je rappelle que revendiquer l'amnistie était important au XIX^e siècle pour les communards en France, mais aussi pour tous celles et ceux qui ont depuis adopté des pratiques illégales au nom de la légitimité de leur combat pour la justice. Rien qu'en Europe, il y a eu plusieurs dizaines d'amnisties au cours du XX^e siècle. L'amnistie n'est pas un geste de magnanimité mais un combat politique. Pour le combattant, elle est une manière de reconquérir le pouvoir de faire valoir son point de vue et la dignité de son combat.

C'est un processus complexe, car les adversaires de la démocratie ont tendance à affirmer que toutes les violences se valent. Or, dès 1789, l'abbé Sieyès expliquait que la violence oppressive ne vaut pas la violence de la résistance à l'oppression. Seule cette dernière fabrique du droit légitime et donc de la légalité. La mise en équivalence de toutes les violences engendre des amnisties scandaleuses, telle celle de la guerre d'Algérie où les tortionnaires de l'armée coloniale et les combattants du FLN ont été placés sur le même plan. Absoudre ces crimes est alors apparu inacceptable à ceux qui considèrent que l'oubli devient une manière d'occulter tout un pan de l'histoire contemporaine de la France, et de refuser le débat sur des crimes d'État impardonnable.

Les lois d'amnistie riment encore parfois avec impunité. C'est le cas aujourd'hui avec la loi d'amnistie en Irlande du Nord, qui interdit les enquêtes de police et les procès pour les crimes commis durant la période des « Troubles » ayant causé la mort d'environ 3 500 personnes.

Après 1945, des résistants italiens ont purgé de longues peines de prison pour avoir poursuivi leur combat antifasciste les armes à la main. Alors que des fascistes notoires ont été amnistiés pour s'être rendus, et ont fini leurs jours paisiblement, entourés de leurs femmes et de leurs enfants. Lorsqu'on amnistie des fascistes ou des collaborateurs, on bafoue les droits humains.

Cette disposition ne doit jamais servir à absoudre des criminels, et c'est la raison pour laquelle il faut se réjouir de voir que le droit international la refuse de plus en plus souvent quand elle vise à protéger les crimes qui portent atteinte aux droits humains.

1- *Une histoire politique de l'amnistie*, éd. PUF, 2007.

QUELLE LÉGITIMITÉ ?

PIERRE HAZAN

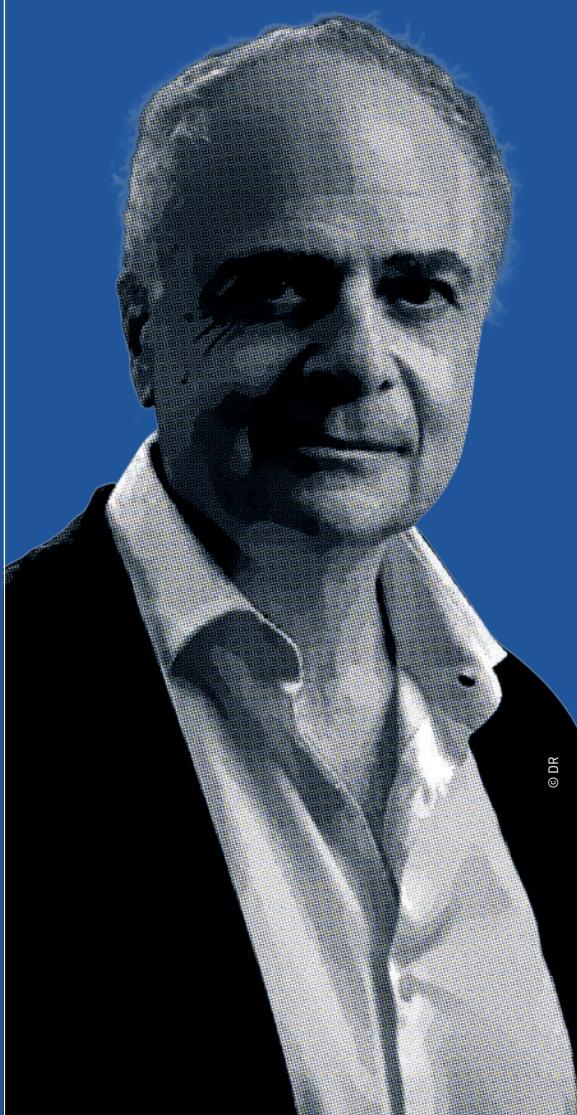
Ancien journaliste,
conseiller auprès du Centre
pour le dialogue humanitaire²

Les lois d'amnistie ont existé de tout temps. On retrouve leurs traces dès l'Antiquité, comme lors de la guerre du Péloponnèse. Le texte de l'édit de Nantes, en 1598, débute avec ces mots : « *La mémoire demeurera éteinte et assoupie comme chose non advenue.* » Plus proche de nous, l'amnistie sud-africaine de 1994 a facilité la transition démocratique post-apartheid. Les lois d'amnistie traversent les siècles. Elles ont toujours été associées à l'idée de réconciliation, qui nécessite d'éteindre la mémoire des crimes. Avec le développement du droit international et du principe d'universalité, un changement radical de perspective est survenu : on associe de plus en plus l'amnistie à l'impunité, et l'impunité est perçue comme posant les germes de la vengeance et de la violence. Désormais, les amnisties pour les auteurs de crimes internationaux sont prohibées. La Cour pénale internationale ainsi que les Nations unies interdisent, en théorie, les amnisties pour les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou du crime de génocide.

Lorsque des crimes de masse sont commis, la justice internationale – tout comme la justice nationale – se trouve dans l'impossibilité de poursuivre tous les auteurs de crimes de guerre par manque de moyens ou de volonté politique. Rappelons que le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, chargé de juger les crimes de la guerre civile de la décennie 1990, n'a inculpé que treize personnes et en a condamné neuf. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda n'a, quant à lui, inculpé qu'une centaine de personnes pour un génocide. Certains Rwandais responsables de milliers de meurtres n'ont jamais été inquiétés par cette juridiction internationale, même s'il est vrai que 120 000 auteurs présumés génocidaires ont été incarcérés par les autorités rwandaises avant de passer des années plus tard devant les *gacaca* [tribunaux populaires].

Notons que beaucoup d'amnisties sont conditionnelles, accordées à des auteurs de crimes en échange, par exemple, de témoignages ou de collaborations avec la justice pénale ou avec une Commission vérité et réconciliation. C'est un développement important et bienvenu. La Colombie a été très « créative » en la matière pour concilier à la fois l'impératif de paix, de justice et de réparation. Ainsi, les auteurs de crimes internationaux qui avouent les faits devant une juridiction spéciale sont condamnés à maximum huit ans de travaux communautaires, tels que le déminage.

2 - *Négocier avec le diable, la médiation dans les conflits armés*, éd. Textuel, 2022.



CULTURE

EXPOSITION

De feu et de sang

Le musée Maillol présente une rétrospective des photographies d'Andres Serrano, consacrées aux États-Unis. Flamboyante et provocatrice.

Même s'il figure en majesté parmi les spectaculaires portraits exposés au musée Maillol, il est probable que Donald Trump apprécierait peu la représentation qu'Andres Serrano donne des États-Unis. À deux mois des élections américaines, le photographe new-yorkais de 74 ans, d'origine hondurienne et afro-cubaine (tout pour plaire au candidat anti-immigration), met en scène une vision rageuse et sulfureuse du pays. Un pays où il a grandi dans la dèche et à la marge. Quelle meilleure introduction à l'exposition que ce cliché qui s'affiche dès l'entrée : une cagoule, découpée

dans un drapeau américain, sur un fond enflammé. Celui qui la porte est d'autant plus menaçant qu'il nous tourne le dos. On l'imagine membre du Ku Klux Klan, car Andres Serrano a consacré une série d'images à la confrérie raciste à la fin du siècle dernier. L'Amérique qu'il dépeint aujourd'hui est une terre de misère, de détestation, de division. « *J'ai toujours été très fier de mon pays, même si je l'ai parfois critiqué sévèrement. Mais je ne le reconnaiss plus* », confiait-il à l'ouverture de cette exposition. Son parti pris : regarder en face ses ennemis. Dans ce jeu à double face, l'attachement

d'Andres Serrano pour les États-Unis a souvent pris des teintes incendiaires. Alors que le fondamentalisme chrétien gagnait du terrain à la fin des années 1990, il s'est taillé une solide réputation de blasphémateur en faisant scintiller le Christ en croix dans un bain d'urine translucide. Il a travaillé sur la morgue de New York, puis s'est invité parmi les SDF qui peuplaient les rues de sa ville, celle où il a longtemps traîné lui-même, accro à toutes les drogues qu'il revendait au coin des *blocks*. De sa jeunesse tourmentée, l'artiste a conservé un profond



**Andres SERRANO**

« Flag Face » Circa 1890
American Flag (*Infamous*), 2019

© ANDRES SERRANO, COURTESY DE L'ARTISTE
ET DE LA GALERIE NATHALIE OBADIA PARIS/BRUXELLES

Andres SERRANO

Ruger .22 Long Rifle Mark II Target II
(*Objects of Desire*), 1992

© ANDRES SERRANO, COURTESY DE L'ARTISTE
ET DE LA GALERIE NATHALIE OBADIA PARIS/BRUXELLES



sens de l'empathie. Les individus en déshérence qu'il a fait poser dans son studio ambulant sont éclairés « comme des figures royales », avec la même passion que celle d'Edward Curtis quand il photographiait les Amérindiens au début du xx^e siècle. Le regard de Serrano n'est pas celui d'un ethnologue, mais celui d'un peintre épris de classicisme. Il s'attache à faire briller la lumière intérieure de ses sujets, que celle-ci lui semble divine ou profondément

démoniaque. « Je me sens appartenir à une tradition de l'art religieux qui remonte au Caravage. » Et l'injustice est un tel fléau outre-Atlantique que la compassion emprunte, chez lui, tous les tours de la provocation.

- Laurent Rigoulet

« Andres Serrano.
Portraits de l'Amérique »
Musée Maillol (Paris).
Jusqu'au 13 octobre.

**LE COUP DE CŒUR
D'AURÉLIE**

Le maquisard André Chaix avait 20 ans, 2 mois et 30 jours quand il est tombé sous la mitraille d'un Panzer, près de Dieulefit dans la Drôme, le 23 août 1944. La découverte de ce nom, gravé dans la pierre de sa maison drômoise, a incité le romancier Hervé Le Tellier à replonger dans cette sombre époque. Car, écrit-il, « à regarder le monde tel qu'il va, je ne doute pas qu'il faille toujours parler de l'Occupation, de la collaboration et du fascisme, du racisme et du rejet de l'autre jusqu'à sa destruction ». Dans *Le Nom sur le mur*, l'écrivain retrace la trop brève trajectoire d'André Chaix. Avec une grande délicatesse, il restitue les bribes d'existence de ceux qui l'ont croisé, aimé, notamment sa fiancée Simone. Il commente les « poussières de vie » du jeune résistant (fume-cigarette, portefeuille...) L'écrivain évoque aussi la bande-son de l'époque, « car durant l'Occupation, la France, qui manquait de pommes de terre, d'essence, de charbon et de vaillance, allait au cinéma ». Surtout, le Prix Goncourt 2020 multiplie les digressions habiles sans jamais perdre le fil de la narration. Au détour d'un paragraphe, ce conteur hors pair relate le tournage rocambolesque du film *Titanic* (1943) financé par Goebbels, ministre de la Propagande nazie. Plus loin, il rend hommage à Henri-Pierre Roché qui écrivit en 1941 le premier chapitre de *Jules et Jim* justement à Dieulefit, là même où fut tué André Chaix, ce désormais illustre inconnu.

- Aurélie Carton

Le Nom sur le mur
Hervé Le Tellier
Éd. Gallimard, 177 p., 19,80 €.

RÉCIT

Coup de lame, coup à l'âme



Jaillie du public « *tel un missile* », une silhouette hostile fonce vers la scène où Salman Rushdie s'apprête à s'exprimer. L'agresseur frappe l'écrivain d'une quinzaine de coups de couteau. Le drame survient le 12 août 2022, à Chautauqua (État de New York, États-Unis). Comble de l'ironie, l'auteur y participait à une rencontre sur la protection des écrivains en Amérique. Le romancier américano-britannique négligeait depuis des années sa sécurité. En l'absence de gardes du corps, il est sauvé *in extremis* par une poignée de participants. Pour reprendre les rênes de sa vie, un seul chemin : écrire. Alors, il revisite la scène de son agression à l'aide de puissantes images : « *Je suis resté là tel une piñata*, le couteau volait vers moi comme animé d'une vie propre... Je me suis rarement senti aussi fortement relié à mon corps. » Il se revoit dans une mare de sang, tel un « *plat saignant sous cloche* ». Autre élément essentiel à sa reconstruction, la présence de son âme sœur, son épouse, la poétesse Rachel Eliza Griffiths « *blessée presque aussi durement* » que lui. Salman Rushdie a dû transformer l'innommable pour survivre, « *répondre à la violence par l'art* ». Il imagine un saisissant dialogue avec son assaillant de 24 ans qu'il tourne en dérision : « – *De quelle façon avez-vous eu une révélation ? – Auprès de l'imam Yutubi, il a plusieurs têtes et plusieurs voix. Il est érudit. J'ai tout appris de lui.* » Comme un fantôme surgi du passé, son agresseur incarne les trente-quatre années que l'écrivain a vécu sous le joug d'une fatwa, depuis la parution de ses *Versets sataniques* en 1988. Écrit avec « *un seul œil et une main et demie* », ce livre truffé d'humour est tout à la fois une déclaration d'amour, une ode à la vie et un manifeste en faveur de la liberté d'expression. Heureusement, nous souffle Salman Rushdie, il y a l'art, « *ennemi des idées reçues pour défier l'orthodoxie* » et nous aider à repenser le monde. – Fanny Leroy

1- Figurine remplie de sucreries ou de jouets.

Le Couteau
Salman Rushdie
Trad. Gérard Meudal, éd. Gallimard, 275 p., 15,99 euros.

—

FILM

Fruits amers

La métaphore est au cœur du dernier film que Mohammad Rasoulof a tourné en Iran avant de s'exiler en France. Elle est présente dès le titre de son long-métrage : *Les Graines du figuier sauvage*. Ce drôle de végétal pousse tel un coucou dans les branches d'un arbre-hôte qu'il finit par étrangler. Prix spécial du jury au Festival de Cannes, le film de Mohammad Rasoulof nous plonge au sein d'une famille iranienne. Le père, promu juge d'instruction au tribunal révolutionnaire de Téhéran, prend ses fonctions au moment où éclate le soulèvement Femme, vie, liberté. Tandis qu'il signe des mandats d'exécution, ses deux filles découvrent, sur leur smartphone, les horreurs de la répression. Le ver est dans le fruit : le doute, la révolte, la colère vont progressivement corrompre l'unité familiale lorsque l'arme de service du père disparaît. Sous le coup d'une condamnation à huit ans de prison, Mohammad Rasoulof a filmé dans la clandestinité et tire parti à merveille des contraintes de sécurité. En privilégiant le huis clos, il confère à la narration une extraordinaire intensité dramatique qui, malheureusement, s'affadit vers la fin, quand le film bifurque vers le thriller. – Aurélie Carton



Les Graines du figuier sauvage
Mohammad Rasoulof
2 h 48.
Sortie le 18 septembre.
Un film soutenu par Amnesty International.



© 2014 EPICENTRE FILMS

FILM

Même pas peur

A 16 ans, Laura est déjà cheffe de famille. Grâce à de petits larcins (un paquet de lessive piqué dans une laverie, de la nourriture volée dans un supermarché...), l'adolescente subvient aux besoins de ses sœurs Mira (12 ans) et Steffi (7 ans). Jusqu'au jour où les services sociaux suédois lui annoncent leur visite. Laura comprend alors que sa vie borderline mais joyeuse est en sursis. Le premier long-métrage de la Suédoise Mika Gustafson, *Paradise is Burning* (« Le paradis brûle »), épouse le point de vue des trois filles. Il laisse volontairement hors-champ les raisons pour lesquelles le trio se trouve ainsi livré à lui-même. Tour à tour, nerveuse ou caressante, sa caméra capte le moment où l'existence va basculer. Celle de la fratrie bien sûr, mais aussi de chacune des filles au sein du microcosme : Laura découvre le sentiment amoureux, Mira fête sa puberté, Steffi perd une dent de lait. Pour marquer ces étapes, la cinéaste met en scène des cérémonies cathartiques et collectives,

où explosent, dans une folle liberté, les trop-pleins de joie et de douleur. Si le film emprunte au réalisme social de Ken Loach et des frères Dardenne, la réalisatrice s'en émancipe grâce à cette tonalité lumineuse et à la poésie qu'elle infuse au drame. Jamais elle ne réduit ses personnages à leurs actes. Au contraire. Pour protéger ses sœurs, Laura n'hésite pas à mettre un « coup de boule » ; mais lorsqu'elle entre par effraction dans de belles demeures, comme pour s'installer dans d'autres vies que la sienne, la jeune fille prend soin de remettre en place chaque objet dérangé. Les trois actrices principales épataient par leur naturel. Avec une mention spéciale pour Bianca Delbravo qui incarne Laura. Dans son regard, ni enfant ni adulte, se lisent toutes les attentes et toutes les désillusions du monde. – Aurélie Carton

Paradise is Burning

Mika Gustafson

1h48. Sortie le 28 août. Prix de la meilleure réalisatrice à la Mostra de Venise 2023.

PHOTOGRAPHIE

InsideOutside : dire la prison

Bertrand Gaudillière et Clara Grisot

Ovni éditorial, l'ouvrage est né d'une correspondance entre un photographe et treize détenus. Tous les mois pendant un an, Bertrand Gaudillière a choisi une image qu'il a envoyée à des prisonniers. Quatre femmes et neuf hommes, de 25 à 60 ans, originaires de dix pays différents y ont réagi par un court texte de format libre. Au-delà des situations personnelles, cette « chorale » carcérale décrit une même douleur liée à la privation et l'isolement. – A.C.

Éd. Libel, 256 p., 35 euros.

PODCAST

Le procès des rats d'Autun

Grégoire Osoha et Agnès Cathou

Les animaux peuvent-ils être sujets de droit ? Passionnante et très actuelle question que ce podcast en deux volets aborde par le biais de l'histoire. Du XII^e au XVII^e siècle, des procès ont incriminé des limaces, charançons, pourceaux, dauphins pour les dégâts qu'ils occasionnaient.

La mise en lumière d'un procès de rats qui se serait tenu à Autun, dans le Morvan, en 1517, permet de réfléchir à la façon dont chaque époque se représente le monde animal. – A.C.

Une histoire particulière
France Culture, 2x28 minutes.



La chevauchée fantastique

Femmes persanes est une ode féministe à la liberté. Bartabas y célèbre le nomadisme, la résistance et l'égalité des genres. Époustouflant.

Bartabas désarçonne. Un comble pour cet écuyer, dresseur de chevaux et chorégraphe. Bref, un homme-cheval qui a établi son théâtre équestre à Aubervilliers, en périphérie de Paris. Bourru, il évacue toute formule de politesse ; affable, il invite à s'installer à l'intérieur de sa caravane, à la robe pimpage, rouge et vert, et aux chromes rutilants. Lambris, fauteuils en cuir, atmosphère cosy, beaucoup de livres. Bartabas est un chantre des cultures du monde et de l'exil. Après un hommage au peuple yiddish en 2021, aux *Travellers* irlandais en 2023, le dernier spectacle de sa compagnie

Zingaro célèbre les « femmes persanes ». « Au départ, je voulais parler du rebetiko, ce blues grec interdit pendant la dictature des colonels à Athènes. Mais la plupart des gens ont oublié cette histoire et n'ont jamais vu le film Z de Costa-Gavras qui l'évoque. Alors je me suis tourné vers deux pays où, aujourd'hui, le pouvoir condamne la musique et la danse : l'Iran et l'Afghanistan », souligne l'homme aux rouflaquettes. C'est en travaillant sur ce monde perse que Bartabas a croisé les Scythes (VIII^e av. J.-C.- III^e siècle apr. J.-C.). Une civilisation matriarcale fondée sur le nomadisme cher à son cœur de cavalier. Le mouvement comme mode de vie, la transhumance comme philosophie. « L'être humain est fait pour bouger, insiste l'artiste. Le début de la fin a commencé quand il a éventré la terre pour y planter une graine, quand il a pris deux animaux pour

Femmes persanes

Théâtre équestre Zingaro

Conçu et mis en scène par Bartabas,
du 8 novembre au 31 décembre 2024,
à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

Plus d'infos sur zingaro.fr

les obliger à se reproduire. Au lieu de rester migrateur, il est devenu propriétaire : l'avènement de la verticalité fatale à l'humanité. » Bartabas cisèle ses mots comme il peaufine un geste équestre. Pourtant, l'artiste se méfie des textes. À ses débuts, dans les années 1980, la compagnie avait même inventé une langue fictive destinée à renforcer l'aura mystérieuse de ses performances équestres. Pour laisser place à l'émotion brute, le chorégraphe privilégie d'ordinaire la musique aux mots. Sauf dans Femmes persanes. Est-ce parce qu'il a commencé à écrire sur le tard, à 60 ans, qu'il instille quelques vers de poésie pachtoune ? Sous le chapiteau fusent ainsi des *landai*, sortes de haïkus féminins, d'une crudité sans fioritures : « *Mon pantalon couleur de feu glisse sur mes cuisses./Mon cœur me dit que tu seras là ce soir, ou demain*¹. » Quand d'autres poèmes traduisent la révolte des Afghanes contre le patriarcat : « *Mon visage découvert ne me dénude pas/... Pourquoi porterais-je sur MA tête le poids de TES faiblesses ?/... Au lieu de voiler mon visage,/... Jette un voile sur tes pulsions coupables*² ! »

Le pouvoir égalisateur du cheval

Ce spectacle, imaginé avant le soulèvement Femme, vie, liberté, magnifie cavalières, musiciennes et danseuses : une « derviche³ » tourne telle une toupie jusqu'à l'extase ; deux voltigeuses en burqa retirent leurs chapes bleues qui se métamorphosent en douces lianes ; une acrobate tractée par les cheveux s'élève sous le chapiteau, allusion aux pendaisons infligées par le régime iranien actuel ? Les hommes, eux, réduits à la portion congrue, défilent enturbannés sur des ânes, leurs yeux cachés par des lunettes noires de mafieux... ou d'aveugles. Aucune interprétation ne s'impose, car le théâtre de Zingaro n'est pas un manifeste. Il veut convaincre par la séduction.

Bartabas en est persuadé : le cheval est un « égalisateur de genre ». « *La force de celui ou de celle qui monte un animal d'environ 400 kilos n'intervient pas ; de toute façon, c'est lui qui te porte.* » Dans la compagnie, la voltige n'est pas assignée aux femmes. À l'instar des hommes, elles vident les boxes, trimballent les ballotts de copeaux et de foin.

« Pourquoi porterais-je sur MA tête le poids de TES faiblesses ? »

– Poème de l'Afghane Bahār Sa'id

Et Bartabas aime rappeler que chez les Scythes, baptisés Amazones par les Grecs, cavaliers et cavalières combattaient côté à côté. Ode à la femme, ce spectacle n'est pas plus politique que les autres. Pour le créateur de Zingaro, « *c'est l'existence même de la compagnie qui est politique : notre mode de vie, nos caravanes installées à Aubervilliers, notre volonté de nous nourrir de toutes les cultures que nous traversons* ». Un discours qui remet en selle lorsque le monde semble se refermer sur lui-même. Ce solitaire qui vit au sein d'une tribu, ce saltimbanque rugueux et tendre, semble parfois bien plus à l'aise avec les chevaux qu'avec les hommes. Il le confesse en riant. Il souligne d'ailleurs que c'est le caractère propre de l'animal qui dicte les tableaux de ses cabarets de l'exil. Pour Femmes persanes, un petit âne blanc tête lui a ainsi soufflé l'idée d'une scène tragi-comique : sur la piste, l'animal demeure parfaitement immobile au milieu de chaises d'enfants renversées. Nul besoin de sous-titres pour saisir la référence à l'école interdite aux fillettes par le régime taliban. « *Si demain j'avais l'idée de cette scène et que je devais trouver l'âne ad hoc, ce serait impossible.* » L'inspiration se coule dans la singularité de chacun. « *J'ai renoncé depuis longtemps au cheval parfait, avoue l'artiste. Ce qui compte, c'est l'attention que tu vas lui donner, comment tu vas le mettre en valeur avec ses qualités et ses défauts dans le respect de son intégrité physique et psychologique.* » Parle-t-on encore de chevaux ? – Aurélie Carton

1– *Le Suicide et le Chant : Poésie populaire des femmes pashtounes*, de Sayd Bahodine Majrouh, éd. Gallimard, 1994.

2– *Le Cri des femmes afghanes*, anthologie établie et traduite par Leili Anvar, éd. Bruno Doucey, 2022.

3– Les derviches tourneurs utilisent la danse comme une forme de prière.

VIE DU MOUVEMENT

- Pages réalisées
par Grégoire Osoha



À LA RENCONTRE DES WET'SUWET'EN

Morgane est membre de la Commission Justice climatique d'Amnesty International France. Au Canada, elle a apporté son soutien au peuple autochtone wet'suwet'en qui s'oppose à un projet de gazoduc. Extrait de son journal de bord.

DE GAUCHE À DROITE
Chief Na'Moks a conduit Morgane devant la rivière sacrée de son peuple.

Sur le tracé du pipeline, des arbres ont été abattus.

Morgane s'est prêtée au jeu du rite de protection contre les mauvais esprits.

Avec la délégation d'Amnesty International, elle s'est rendue là où se construit le gazoduc.

© MORGANE

JEUDI 13 JUIN 2024

L'histoire, je la connais avant même de partir au Canada: les Wet'suwet'en vivent en territoire autochtone, non cédé au Canada, depuis des milliers d'années. En 2021, un projet de gazoduc, le Coastal GasLink, prévoit de traverser leurs terres ancestrales. S'engage alors une lutte citoyenne pour s'opposer aux travaux et faire face au harcèlement de

la Gendarmerie royale canadienne. Plusieurs militants wet'suwet'en sont actuellement poursuivis au pénal pour délit d'outrage.

Quand j'arrive à Vancouver pour suivre le procès, je suis reçue par le consul général, Nicolas Baudoin. À l'entendre, ce dossier est plus complexe qu'il n'y paraît, notamment parce que certains autochtones, membres de la Première Nation, ont donné leur accord à des projets de gazoduc et d'autres non... Je lui réponds qu'au contraire la situation me semble très claire du point de vue du droit international. Car dans cette affaire, il n'y a pas eu de «consentement libre, préalable et éclairé». En d'autres termes, les refus des Wet'suwet'en, tant de fois exprimés, n'ont pas été pris en compte.

SAMEDI 15 JUIN

Avec plusieurs personnes de la délégation d'Amnesty International et de Front Line Defenders [*Fondation internationale pour la protection des défenseurs des droits humains*], nous entrons pour la première fois dans le Yintah, terre des Wet'suwet'en. Le temps est froid et pluvieux. Nous voici à la cabane du Chief Woos, un chef héréditaire de la Première Nation, qui s'était rendu à Bruxelles au printemps dernier pour faire entendre la voix des Wet'suwet'en. Nous nous prêtons à un rite qui consiste à maquiller nos joues de cendre afin que les ancêtres puissent nous accueillir, accepter notre venue sur leurs





terres et nous protéger contre les mauvais esprits. Jocey, l'une des filles de Chief Woos, prend la parole. Elle a passé deux ans à l'université, mais elle est revenue. Elle ne pouvait pas supporter de faire autre chose. Son désir est de rester ici pour se battre contre le projet de gazoduc. Elle en a payé le prix. Elle a déjà été arrêtée deux fois et raconte avoir immédiatement jeté au feu la lettre officielle que les autorités lui ont remise avec les conditions de sa libération. « *Je reviendrai toujours, même s'ils m'arrêtent. J'aime être ici, je m'y sens bien, je m'y sens inspirée. Nos pratiques culturelles, le trappage des animaux ont des vertus curatives pour nos esprits. La Nature nous apprend tout cela, sans passer par les mots.* » Ensuite, nous sommes conduits au bord de la rivière. Il reste peu d'endroits au monde où il est encore possible de boire de l'eau au cœur de la nature. Elle est fraîche, délicieuse. Dans la langue des Wet'suwet'en, *wedzin kwa* signifie « rivière bleu et vert » d'eau pure. Pourtant, les Wet'suwet'en savent à quel point son existence est menacée par le gazoduc. Ils envisagent même de changer son nom, puisque l'eau est devenue, un temps, jaune au début des travaux...

LUNDI 17 JUIN

Réveil à 5 h 30. Je saute du lit pour me préparer, car je donne une interview sur Radio-Canada à 7 h 15. L'interview est fluide, la conversation plutôt agréable. J'arrive à faire passer les messages. Aux grandes lignes du communiqué, j'ajoute ce que j'ai appris de Chief Na'Moks, un chef héréditaire, ce matin dans la voiture. À savoir que le projet de Coastal GasLink est une expérience pilote. S'il a du succès, d'autres suivront dans la région. Selon le Chief Na'Moks, l'humanité se trompe de priorité. Quand on dit aux Wet'suwet'en que leur terre est riche, ils répondent: « *Bien sûr! Nous avons nos saumons et nos forêts!* » Les Canadiens, eux, pensent aux mines de cuivre et d'argent. En sept minutes à la radio, je délivre les informations clés: stop au projet, stop à la criminalisation des Wet'suwet'en, impérieuse nécessité du consentement libre préalable et éclairé, examen de la question de l'usage disproportionné de la force. J'espère que le procès qui se tiendra en septembre tournera en faveur de ces populations qui défendent leurs terres. Et je ferai tout mon possible pour les soutenir. ●

1— Voir *La Chronique* n° 447, février 2024, p. 7.

LE CHEF DSTA'HYL, PRISONNIER D'OPINION

— C'est la première fois qu'Amnesty International attribue le statut de prisonnier d'opinion à un détenu au Canada. L'ONG estime en effet que le chef Dsta'hyl, de la nation wet'suwet'en, a été condamné uniquement pour avoir protégé pacifiquement le territoire de son peuple contre la construction du gazoduc Coastal GasLink. Comme pour tous les prisonniers d'opinion, Amnesty International exige sa libération immédiate et inconditionnelle.

À lire

« Le chef Dsta'hyl, premier prisonnier d'opinion au Canada pour avoir défendu les terres ancestrales des Wet'suwet'en », article en ligne sur amnesty.fr

AGENDA

Pour en savoir plus : www.amnesty.fr/agenda

La Fête de l'Humanité



C'est quoi ? La Fête de l'Humanité accueille chaque année plus de 400 000 visiteurs sur trois jours, ce qui en fait le troisième festival le plus fréquenté en France. Cet événement incontournable propose plus de 50 concerts, des débats, films, spectacles célébrant la justice, l'équité, la paix, la solidarité et l'humanité. Plus de 60 ONG y présentent leurs combats et leurs solutions pour un avenir durable.

C'est où ? Ancienne base aérienne 217 du Plessis-Pâté (Essonne).

C'est quand ? Du 13 au 15 septembre, <https://fete.humanite.fr>

SAINT-SAUVEUR-LENDELIN (50)

Forum des associations
Stand à Saint-Sauveur-Villages de 10 h à 12 h 30
Centre culturel Louis-Costel de 14 h à 16 h
saintlo@amnestyfrance.fr
8 septembre

SAINT-LÔ (50)

Pot de rentrée et accueil des nouveaux bénévoles
Pôle associatif de l'Aurore av. des sycomores De 8 h à 20 h
saintlo@amnestyfrance.fr
12 septembre

BAGNOLS-SUR-CÈZE (30)

Foire aux livres
Salle multiculturelle, rue Racine
bagnolsgardrhodanien@amnestyfrance.fr
5 et 6 octobre

BAR-LE-DUC (55)

Foire aux livres
Salle Dumas
1, place Sainte-Catherine De 10 h à 18 h
AIGroup292@hotmail.fr
5 et 6 octobre

COUTANCES (50)

Foire aux livres
Centre d'animation les Unelles 11, rue Saint-Maur de 9 h à 17 h
saintlo@amnestyfrance.fr
12 octobre

LISIEUX (14)

Vente de livres
Mosaïc, 13, bd Pasteur De 10 h à 18 h 30
amnesty.lisieux@gmail.com
16 au 19 octobre

ACTION DU MOIS

PAKISTAN

Ahmad Farhad



Monsieur le Premier ministre,

Je vous fais part de mon inquiétude concernant le journaliste Ahmad Farhad. Le 15 mai 2024, il a subi une disparition forcée. Il a réapparu le 29 mai dans l'Azad Cachemire, à un poste de contrôle près de Muzaffarabad. Poursuivi pour « entrave à l'exercice de fonctions publiques exercées par un représentant de l'État », il a ensuite été impliqué dans une autre affaire pour publication de contenus haineux sur les réseaux sociaux. Il encourt jusqu'à dix ans de prison. Si j'apprécie les efforts déployés par le gouvernement pour retrouver Ahmad Farhad, je déplore les accusations forgées de toutes pièces portées à son encontre. J'exhorter donc votre gouvernement à abandonner toutes les poursuites pénales ouvertes contre lui et à mettre fin au harcèlement et aux actes d'intimidation dont il fait l'objet pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Adressez vos appels à

Chaudhry Anwar-ul-Haq
Premier ministre de l'Azad Cachemire
Muzaffarabad
Pakistan 13100
Courriel : contact@ajkpm.gok.pk

Copiez à envoyer à

Ambassade du Pakistan
18, rue Lord-Byron
75008 Paris
Courriel : parepparis@mofa.gov.pk ;
secretariate.pakistan@gmail.com

Retrouvez cette action et d'autres propositions sur : amnesty.fr/personnes

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Anne Savinel-Barras

RESPONSABLE ÉDITORIALE

Pauline David

RÉDACTRICE EN CHEF

Virginie Roels

PREMIÈRE SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Claire Laudereau

RÉDACTRICE RESPONSABLE CULTURE

Aurélie Carton

ASSISTANTE ICONOGRAPHIE

Vanessa Lepoutre

CONTACT RÉDACTION

chronique@amnesty.fr

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Anouchka

Valentina Camu

Christian Caujolle

Maïa Courtois

Bernard Debord

Josette Debord

Michel Despratx

Elsa Dupont

Eric Dourel

Pierre Haski

Fanny Leroy

Pascal Maitre

Grégoire Osoha

Laurent Rigoulet

Damien Roudeau

Marion Sellenet

Théophile Simon

CORRECTRICES

Mireille Berkani

Elisabeth Maucloffot

CONCEPTION / RÉALISATION

Élise Desmars-Castillo

Teresa Malheiro

EN COUVERTURE

Marion Sellenet

ABONNEMENTS

3 €/mois ou 36 €/an

(30 € si membre

d'Amnesty International)

CONTACT ABONNEMENTS

smd@amnesty.fr

IMPRESSION

Aubin Imprimeur

86 240 Ligugé

N° DE COMMISSION PARITAIRE

0424684664

ISSN : 0761-9359

Dépôt légal : 3^e trimestre 2024

La Chronique, mensuel
 d'Amnesty International France
 76, boulevard de la Villette
 75 940 Paris cedex 19



Ce produit est issu de
 forêts gérées
 durablement et de
 sources contrôlées

**BONNES NOUVELLES****IRAN****Toomaj réchappe à la peine de mort mais...**

La mobilisation internationale a payé : la condamnation à mort du jeune rappeur iranien, Toomaj Salehi, a été annulée, le 22 juin, par la Cour suprême de Téhéran. Figure de proue du mouvement Femme, vie, liberté, l'artiste avait été arrêté en octobre 2022, et accusé de « *corruption sur terre* ». Mais Toomaj Salehi n'est pas libre pour autant, et il devra affronter un nouveau procès. Par ailleurs, la politique répressive du régime n'a pas changé d'un iota : Téhéran utilise la peine capitale comme outil de répression politique pour semer la peur parmi la population. En plein été, le 6 août dernier, l'Iran a procédé en secret à l'exécution de Reza Rasaei, un jeune homme de 34 ans ayant participé, lui aussi, au soulèvement citoyen iranien. Soumis à la torture et à des violences sexuelles, il avait été condamné à mort à l'issue d'un simulacre de procès.

Avant d'être condamné à mort, le rappeur avait témoigné dans une vidéo sur YouTube de la torture qu'il avait subie. © PAT BATARD/HANS LUCAS/AFP

AUSTRALIE**Julian Assange libéré, mais...**

Après douze années de poursuites judiciaires rocambolesques, Julian Assange, fondateur australien de WikiLeaks, a été libéré par un tribunal fédéral américain le 26 juin. Détenu au Royaume-Uni depuis 2019, il était poursuivi par les États-Unis qui réclamaient son extradition au titre de l'*Espionage Act*. Très affaibli, il risquait cent soixante-quinze ans de prison. Julian Assange a préféré plaider coupable pour divulgation d'informations relevant de la défense nationale. Il a été condamné à soixante-deux mois de prison, déjà effectués en détention provisoire. Une demi-victoire pour les défenseurs de la liberté de la presse.



Enfin libre ! Julian Assange était accusé d'avoir diffusé plus de 700 000 documents confidentiels américains. © WILLIAM WEST/AFP

FRANCE - XIX-XX^e SIÈCLES

Marianne noire, la belle oubliée

Toulouse, 17 avril 1848 : une monumentale statue, baptisée *Liberté*, est présentée aux 350 convives d'un grand banquet, place du Capitole. On y célèbre à la fois la II^e République, proclamée en février, et l'abolition de l'esclavage qui vient d'être annoncée par le gouvernement provisoire. Depuis la Révolution française (1789-1799), nombreuses sont ces Libertés appelées en dessin, peinture ou sculpture, à représenter la République. La plupart, à l'exemple de *La Liberté guidant le peuple*, le célèbre tableau d'Eugène Delacroix, sont coiffées du bonnet phrygien des esclaves affranchis.

Elles brandissent le drapeau tricolore ou en sont accompagnées. Il en est de même pour celle que l'on dévoile ce 17 avril, place du Capitole, qui diffère toutefois par son audace et sa signification : ce buste de femme, haut de 1,20 m et pesant 90 kilos, emprunte les traits d'une Africaine. Ses parures – blouse, ceinture et bonnet – sont ornées de symboles maçonniques, car ce sont cinq loges toulousaines qui ont commandé cette Marianne au sculpteur Griffoul-Dorval¹, lui-même franc-maçon. Inaugurée dans la ferveur, la statue va cependant être ciblée par les milieux conservateurs.

Une fois revenus au pouvoir, ceux-ci décrètent, en mars 1849, que « toute représentation de la République avec bonnet phrygien » est séditieuse. Dès lors, la Marianne noire n'est plus présentée au grand public. Elle trouve, un temps, asile dans le temple toulousain du Grand Orient de France, y occupant le socle auparavant dévolu au buste du roi Louis-Philippe déchu.

« Marianne est une rebelle, elle ne laissera pas tomber Gavroche »

– Noël Mamère,
homme politique français

Des décennies durant, elle jouit là d'un paisible oubli. Oubli fortement troublé le 6 mars 1941, quand des miliciens aux ordres du régime de Vichy forcent les portes du temple et s'y livrent au pillage. Enragés à la vue de cette provocante Marianne, symbole de la « Gueuse » – ainsi qu'ils désignent la République – et, de surcroît, d'une race qu'ils jugent inférieure, ils l'exécutent symboliquement d'une balle dans le torse et la laissent gisante.



© AURELIEN FERRERA

Informés par les gardiens du temple, des résistants francs-maçons l'enterrent pour la préserver dans un jardin voisin, où elle disparaît de la mémoire collective.

Détrerrée après la guerre, cette mystérieuse statue réapparaît dans les registres départementaux en 1977. Restaurée, elle est remise au musée de la Résistance et de la Déportation de Toulouse. Depuis 2020, elle y trône dans la salle d'exposition permanente où, faute d'en savoir plus, elle est présentée comme une allégorie de la Liberté. Il faudra la curiosité et la minutieuse recherche de quatre enseignants toulousains pour reconstituer son histoire et la publier² en 2022.

1— Depuis la fin du xix^e siècle, ces Libertés sont appelées Marianne.

2— *La Marianne du musée*, éd. Loubatières.

DATES CLÉS UNE VIEILLE DAME DE 176 ANS

17 AVRIL 1848 Inauguration de la <i>Marianne noire</i> à Toulouse.	MARS 1849 Interdiction des représentations de la République avec bonnet phrygien.	1941 Exécution symbolique de la statue par des miliciens vichystes.	1977 Réapparition de la statue.	FÉVRIER 2020 Exposition permanente de la <i>Marianne noire</i> .
27 AVRIL 1848 Abolition de l'esclavage.				

LA BOUGIE QUI ÉCLAIRE LE MONDE

DÉSORMAIS SUR VOTRE TÊTE

CASQUETTE
100 % coton
29,00 €

Des nouveautés
pour tous les goûts
et tous les budgets
sur **boutique.amnesty.fr**

© Sébastien Di Silvestro

AMNESTY
INTERNATIONAL





ANGOLA

Neth Nahara

En Angola, commenter l'actualité peut mener en prison. C'est le cauchemar que vit la chanteuse et influenceuse Neth Nahara depuis août 2023 après avoir diffusé sur TikTok une vidéo en direct dans laquelle elle critiquait le gouvernement. Condamnée à deux ans d'emprisonnement, cette trentenaire n'a pas pu obtenir ses médicaments quotidiens contre le VIH depuis son arrestation. Sa vie est en danger !

Illustration d'Elsa Dupont